



RAPPORT DE GESTION

2021

PRÉAVIS N° 01/03.2022

RAPPORT DU COMITÉ DE DIRECTION AU CONSEIL INTERCOMMUNAL SUR SA GESTION DURANT L'ANNÉE 2021

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,

Conformément aux dispositions :

1. de la loi du 28 février 1956 sur les communes (article 93c),
2. du règlement du 14 décembre 1979 sur la comptabilité des communes (article 34),
3. du règlement du Conseil intercommunal de l'Association de communes Police Région Morges du 27 novembre 2012 (article 68),

le Comité de direction a l'honneur de soumettre à votre approbation le rapport sur sa gestion de l'exercice 2021.

SOMMAIRE

PRÉAMBULE	4
1 LES AUTORITÉS (NOUVELLE LÉGISLATURE 2021 - 2026)	5
1.1 LE COMITÉ DE DIRECTION	5
1.2 LA COMMISSION DE POLICE (HORS LÉGISLATURE)	9
2 ACTIVITÉS	10
2.1 LA CRISE PANDÉMIQUE COVID-19, CHAPITRE 2021	10
2.2 OPÉRATION AGENIA.....	11
2.3 LA COLLABORATION RENFORCÉE (CORE).....	11
2.4 PASSAGE DE 5 À 6 BRIGADES POUR L'ENTITÉ POLICE DE PROXIMITÉ ET D'INTERVENTION (PPI)	13
2.5 NOUVEAUX VEHICULES D'INTERVENTION.....	14
2.6 ÉVÉNEMENTS POLICE	16
2.7 PRÉVENTIONS	29
2.8 UNITÉ DE SURVEILLANCE DU TRAFIC (ST).....	33
2.9 PRESTATIONS CONTRACTUELLES PRM - COMMUNES	36
2.10 AMENDES D'ORDRE HORS STATIONNEMENT ET HORS RADAR	38
2.11 SECRÉTARIAT	39
2.12 POLICE DU COMMERCE	40
2.13 SERVICE DES INHUMATIONS	41
2.14 UNITÉ D'EXPLOITATION, SYSTÈMES D'INFORMATION ET LOGISTIQUE (ESIL)	41
2.15 CONDUITE ET GESTION DU PERSONNEL	42
2.16 FORMATIONS.....	43
2.17 INVENTAIRE DU MATÉRIEL DE POLICE.....	46
3 ORGANISATION	48
3.1 ORGANIGRAMME (1.10.2021)	48
3.2 COMMUNES MEMBRES.....	48
3.3 LE COMITÉ DE DIRECTION (NOUVELLE LÉGISLATURE 2021 – 2026).....	49
3.4 LE CONSEIL INTERCOMMUNAL (NOUVELLE LÉGISLATURE 2021 – 2026).....	50
3.5 COMMISSION DE GESTION ET DES FINANCES	51
4 CONCLUSION	52

PRÉAMBULE

Ainsi que nous l'avions déjà proposé dans le rapport de gestion 2020, les activités 2021 de Police Région Morges sont présentées de manière dynamique et mises en relief avec celles des années 2019 et 2020. Les graphiques illustrent l'évolution constatée ; ils sont appuyés par des commentaires qui tentent d'apporter des explications non exhaustives aux phénomènes observés.

En ce qui concerne la structure, le message du Comité de direction ainsi que les activités institutionnelles législatives et exécutives font l'objet d'un premier chapitre, de même que la Commission de police directement subordonnée au Comité de direction. Dans ce chapitre, est présenté le bilan dressé par le Comité de direction en charge de la législature 2016-2021 relatif aux objectifs fixés au début du mandat. Les activités opérationnelles et administratives sont déclinées dans un grand deuxième chapitre, avec des développements des événements et projets spécifiques qui ont marqué 2021.

Le troisième chapitre est consacré à l'organisation PRM et à la composition de ses différents organes. Une annexe complète le rapport, dans laquelle il est rappelé les missions et activités des entités PRM, qui ne varient pas ou peu d'une année à l'autre, ce qui permet de consacrer le rapport lui-même aux activités qui se sont déroulées durant l'année 2021.



1 LES AUTORITÉS (NOUVELLE LÉGISLATURE 2021 - 2026)

1.1 LE COMITÉ DE DIRECTION

1.1.1 SON MESSAGE ET SES ACTIVITÉS

Le maintien de la sécurité et de la mobilité des habitants sur tout le secteur PRM a été, cette année, forte en émotions, dans un contexte sanitaire toujours aussi difficile. Les défis qui nous attendent sont nombreux, notre association, comme toutes les polices, est particulièrement scrutée. Elle est en effet l'objet de nombreuses interventions, pas toujours bienveillantes sur les réseaux sociaux.

La pandémie COVID-19 se poursuit par vagues, avec l'arrivée de nouveaux variants. Cette situation a un impact sur le moral du personnel et l'ambiance de travail. Les mesures dictées par le Canton et/ou la confédération ne sont pas toujours évidentes à faire appliquer auprès de la population.

L'année 2021 a été marquée par le changement de législature intervenu fin juin. L'installation des nouvelles Autorités a impliqué le remplacement d'un nombre important de délégués, autant au niveau du Législatif (24 sur 32) que de l'Exécutif (5 sur 7). Il est agréable de relever que les relations entre les deux organes ont été agréables, avec des échanges constructifs. Le Comité de direction souhaite poursuivre dans ce sens son travail en commun avec l'organe délibérant.

Sur le plan cantonal, la collaboration CoRe (Collaboration renforcée des polices) est toujours active. Sur le terrain est constatée une bonne adaptation des patrouilles, composées d'un gendarme et d'un policier PRM. Des discussions sont en cours pour pérenniser cette collaboration au sortir de la pandémie.

Au niveau du processus de la révision des statuts, la phase de consultation auprès des Exécutifs a été finalisée et l'étape de consultation auprès des Législatifs a débuté en novembre par le dépôt du préavis auprès du Conseil intercommunal. Une commission ad hoc a été désignée et elle se chargera d'établir son rapport au début de l'année 2022.

Concernant le matériel police, relevons l'acquisition de deux véhicules électriques d'intervention de la marque Audi, qui donnent entière satisfaction.

L'événement marquant en milieu d'année a été le drame survenu sur les quais de la Gare CFF à Morges. Le lundi 30 août 2021, un agent de police PRM a fait usage de son arme sur une personne armée d'un couteau. Malgré les soins prodigués, ce Suisse de 37 ans est décédé sur place. À ce jour, l'enquête pénale, menée sous la responsabilité du Procureur général vaudois, est toujours en cours. Le Comité de direction soutient le personnel engagé.

PRM a pour mission d'assurer l'ordre, la tranquillité et la sécurité publique ainsi que l'exercice de la circulation routière sur l'ensemble du territoire constitué par les communes membres. Le Comité de direction a la volonté d'accomplir cette tâche au plus près de sa conscience et au service de la population, en poursuivant la bonne collaboration avec le Conseil intercommunal.

La qualité des interventions de nos agents de police et celle des prestations fournies par les différents services PRM est reconnue par le biais des messages positifs et concrets adressés par des citoyens à notre corps de police.

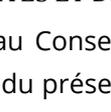
Le Comité de direction souhaite donc remercier chaleureusement toutes les personnes œuvrant au sein de PRM pour le travail accompli.

1.1.2 PLAN DE LÉGISLATURE 2016 - 2021 : BILAN AU TERME DU MANDAT

En 2016, 7 objectifs avaient été fixés dans le plan de législature 2016 - 2021 par le Comité de direction « sortant ». Au terme du mandat, un bilan a été effectué pour chacun des objectifs.

- 1. Maintenir la qualité des prestations à un coût stable par habitant** : les objectifs de garantir 1 policier par 700 habitants, de maintenir un coût de CHF 240.00 par habitant et de financer de nouvelles dépenses par des nouvelles recettes ont été atteints.
- 2. Consolider la cohérence opérationnelle de Police Région Morges, notamment en révisant les statuts et les règlements de police** : la révision des statuts est en cours dans un processus qui a pris du retard, la révision des règlements de police y est liée. Au regard des attentes, cet objectif du plan de législature n'a pu être que partiellement atteint.
- 3. Renforcer notre efficacité en s'appuyant sur l'évolution technologique, tout en gardant l'humain au centre de notre action** : des propositions de développement en interne (notamment SAGA - Système d'aide à l'Engagement et Extranet) et en externe (application Parkingpay, système QR code, horodateurs) ont abouties.
- 4. Promouvoir les services, les plus-values et l'image de Police Région Morges** : la mise en place d'un concept marketing n'a pas été réalisée. Toutefois, une enquête publique de satisfaction a été réalisée, avec un taux de satisfaction de près de 80%. Le personnel a été formé sur cette thématique et la communication institutionnelle a été densifiée.
- 5. Encourager et promouvoir une capacité d'anticipation en collaboration avec les services partenaires** : au sein d'un projet pilote de renseignement opérationnel, PRM est devenue force de proposition au niveau cantonal. De plus, elle a assuré une représentation dans de nombreuses commissions et délégations communales avec une participation active de plusieurs collaborateurs.
- 6. Porter une attention particulière à la sécurité routière pendant la période des grands chantiers de l'agglomération** : PRM a participé à de nombreux groupes de travail et notamment au sein du comité de pilotage du projet de la gestion du trafic d'agglomération (GCTA). Elle a également communiqué sa stratégie de mise en place de la remorque radar.
- 7. Définir les conditions "cadre" pour permettre l'implantation d'une antenne de police à la Gare de Morges** : si une décision de principe favorable au déploiement d'une antenne dans le nouveau quartier de la Gare CFF avait été prise par la Ville de Morges, elle ne représente pas encore aujourd'hui une volonté politique des instances politiques PRM.

En résumé voici le bilan du plan de législature 2016-2021 :

	Qualité des prestations	
	Cohérence opérationnelle PRM	
	Evolution technologique	
	Promouvoir les services PRM	
	Capacité d'anticipation avec les partenaires	
	Sécurité routière	
	Antenne de police à la gare de Morges	

1.1.3 SES ACTIVITÉS ET DÉCISIONS

Le nouveau Conseil intercommunal, composé des 33 délégués des communes membres (point 3.4 du présent document), s'est réuni à 5 reprises à Saint-Prex ainsi qu'à Tolochenaz, où s'est tenue la séance d'installation officielle des autorités de la législature 2021 - 2026.

- Séance du 16 février : est déposé le préavis pour une demande de crédit de CHF 330'00.00 pour le remplacement de cinq appareils de surveillance automatique et la mise en conformité des boucles à induction.
- Séance du 30 mars : sont déposés les préavis concernant
 - le rapport de gestion 2020 ;
 - les comptes de l'exercice 2020 ;
 - la demande de modification, par un avenant, de l'article 28 – secrétaire - du Règlement de fonctionnement du Conseil intercommunal de l'Association de communes Police Région Morges ;
 et le préavis déposé lors de la séance du 16 février est approuvé.
- Séance du 25 mai : sont approuvés les trois préavis déposés lors de la séance du 30 mars.
- Installation des autorités de la législature 2021 – 2026 à Tolochenaz le 29 juin.
- Séance du 28 septembre : sont déposés les préavis concernant
 - le budget de l'exercice 2022 ;
 - les indemnités des délégués et de la secrétaire du Conseil intercommunal ainsi que des membres du Comité de direction ;
 - le demandes d'autorisations générales : de plaider, d'engager des dépenses de

fonctionnement imprévisibles et exceptionnelles jusqu'à concurrence de CHF 50'000.00 par cas, de placer les disponibilités de la trésorerie ;

et le préavis relatif au budget de l'exercice 2022 est approuvé lors de cette même séance.

- Séance du 23 novembre :
 - est déposé le préavis concernant la modification des statuts et annexes de l'Association de communes Police Région Morges ;
 - sont approuvés les préavis déposés lors de la séance du 28 septembre (excepté celui du budget de l'exercice 2022) ;
 - Monsieur Olivier Français, Conseiller aux États, fait une allocution sur la politique de sécurité.

1.1.4 MOTION(S) EN SUSPENS AU 31 DÉCEMBRE 2021

Motion de M. Maurice Jatton par laquelle il « Demande au Comité de direction d'étudier la mise en place d'une Commission de police garantissant une meilleure neutralité, en intégrant une composante politique (non juridique ni policière) dans ladite Commission. Ainsi, l'étude doit porter sur la création d'une Commission de police composée d'un ou de trois Municipaux, comme le permet l'article 3 de la Loi sur les contraventions ».

SITUATION AU 31 DÉCEMBRE 2021

Le motionnaire a transformé sa motion en postulat et le Conseil intercommunal a approuvé la proposition de la Commission ad hoc de prendre en considération ce postulat.

1.1.5 POSTULAT(S) EN SUSPENS AU 31 DÉCEMBRE 2021

Postulat de M. Maurice Jatton par laquelle il « demande au Comité de direction d'étudier la mise en place d'une Commission de police garantissant une meilleure neutralité, en intégrant une composante politique (non juridique ni policière) dans ladite Commission. Ainsi, l'étude doit porter sur la création d'une Commission de police composée d'un ou de trois Municipaux, comme le permet l'article 3 de la Loi sur les contraventions ».

SITUATION AU 31 DÉCEMBRE 2021

L'analyse est en cours de réalisation et le rapport devrait intervenir courant 2022.

1.1.6 VŒUX DE LA COMMISSION DE GESTION ET DES FINANCES EN SUSPENS AU 31 DÉCEMBRE 2020 VŒU N° 1 - 2016

La commission demande au Comité de direction de poursuivre les travaux de finalisation pour un Règlement de police PRM coordonné, voire unifié.

SITUATION AU 31 DÉCEMBRE 2021

Le préavis relatif à la révision des statuts a été déposé auprès du Conseil intercommunal en novembre. Une Commission ad hoc a été chargée de son étude afin d'établir un rapport. En l'absence d'amendements, ledit préavis pourra directement être déposé auprès de chaque Conseil communal/général des communes partenaires. Les statuts pourront entrer en vigueur après l'approbation de tous les législatifs et du Conseil d'État.

1.2 LA COMMISSION DE POLICE (HORS LÉGISLATURE)

1.2.1 RAPPEL DES COMPÉTENCES

La Commission de police agit sur la délégation de compétences du Comité de direction et constitue « l'autorité municipale » au sens de l'article 3 de la Loi sur les contraventions du 19 mai 2009 (LContr). Subordonnée directement au Comité de direction, elle s'occupe de toutes les communes membres de PRM et rend des ordonnances pénales concernant :

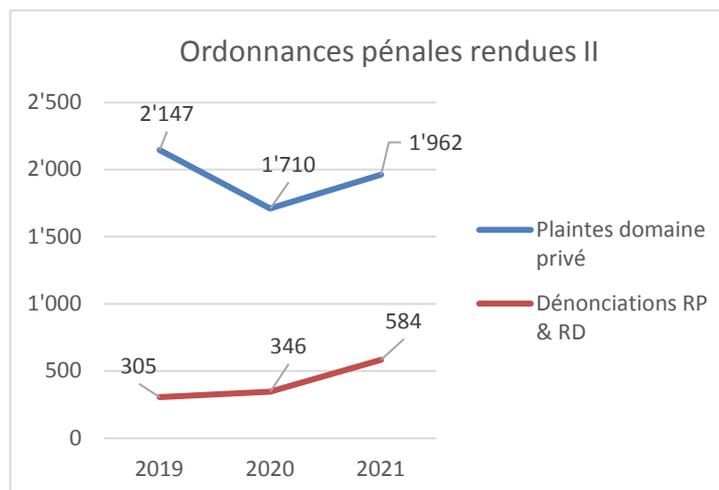
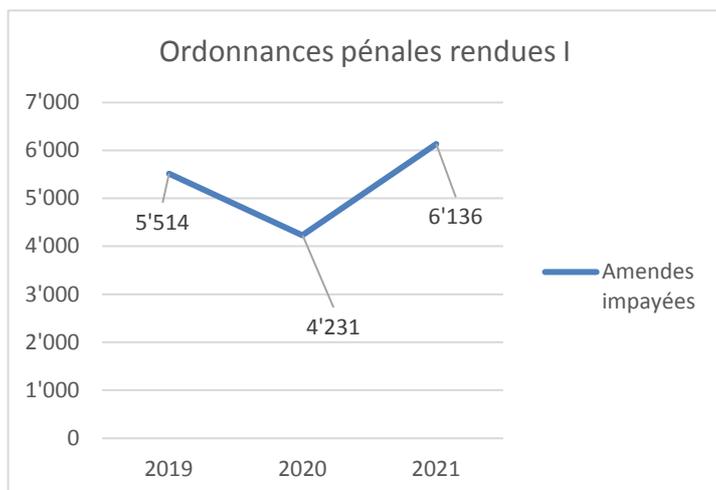
- Les infractions sur le domaine privé (art. 258/1 CPC).
- Les infractions aux règlements de police communaux et au règlement sur les déchets.
- Les amendes d'ordre impayées.

Cette autorité procède également aux dénonciations, auprès de l'office d'exécution des peines, des contrevenants à qui une ordonnance de conversion en peine privative de liberté de substitution a été notifiée.

1.2.2 CHIFFRES ET STATISTIQUES

La Commission de police a rendu 8'682 ordonnances pénales, dont 6'136 sont consécutives à des amendes impayées, 1'962 à des dénonciations au code de procédure civil pour des infractions sur le domaine privé et enfin 584 relatives à des infractions aux règlements communaux (règlement sur les déchets RD et règlement de police RP).

L'augmentation substantielle du nombre d'ordonnances pénales est particulièrement due au nombre d'amendes d'ordre impayées converties au terme du délai de réflexion.



Dans le cadre de ces ordonnances pénales, plus de 750 oppositions ont été traitées par le greffe de la Commission de police.

En 2021, ont été tenues 112 audiences, suite aux diverses oppositions formelles des contrevenants ou sur citation directe du Président de la Commission de police (87 en 2020). Est relevée une augmentation des comparutions due au fait que les mineurs en infraction aux divers règlements de police des communes membres sont directement cités, afin, d'une part, d'être entendus et, d'autre part, que le Président puisse leur rappeler que le droit doit être respecté par tout un chacun pour le bon fonctionnement du vivre ensemble au sein de notre société.

Cette année, la Commission de police a également rendu 273 ordonnances de conversion en peine privative de liberté, dans les cas où la situation personnelle et/ou financière des personnes dénoncées se sont trouvées détériorées et insolubles auprès de l'Office des poursuites. En matière de procédure de recouvrement, elle a délivré 2'938 sommations et transmis 780 dossiers à l'Office des poursuites.

2 ACTIVITÉS

2.1 LA CRISE PANDÉMIQUE COVID-19, CHAPITRE 2021

La crise pandémique a réussi à passer le cap de l'an et a continué à mettre sous pression notre société. Les mesures prises dans le cadre de l'organisation policière vaudoise en 2020 ont perduré en 2021 et PRM a continué à assurer ses missions de manière autonome sur son secteur d'accréditation, tout en se pliant aux différentes contraintes et missions dictées par l'État.

En particulier, PRM a poursuivi son accompagnement des différents commerces et établissements publics dans le développement de leurs concepts de protection. Les zones de fortes affluences dans lesquelles le port du masque est exigé ont été maintenues, de même que les contrôles lors de la fermeture des restaurants et ce, afin de veiller à l'application des directives édictées par les autorités. Comme le démontrent les chiffres de l'activité opérationnelle, les événements liés à la vie « normale », qui ont nécessité une intervention PRM, ont repris leur droit, dès lors, que les établissements ont été ouverts et

que la plupart des manifestations ont pu être organisées depuis l'introduction du certificat COVID. Ce parallélisme dans l'activité policière représente un défi nouveau par rapport à 2020, année durant laquelle nous avons dû, principalement, nous concentrer à la gestion de la crise et de ses conséquences.

2.2 OPÉRATION AGENIA

Depuis quelques années, des incivilités liées à des rassemblements ont été constatées, principalement durant les soirées et nuits de week-end, en période estivale, notamment du littering, des nuisances sonores, des dommages à la propriété, voire des bagarres.

Entre le mois de mai et celui d'octobre, une opération de visibilité et d'accompagnement du citoyen a été mise sur pied, principalement sur les secteurs bordant le lac, afin de prévenir, encadrer et limiter les actes d'incivilité sur l'espace public. Le personnel engagé sur ces missions a utilisé majoritairement des moyens de mobilité douce afin d'accéder à tous les emplacements de rassemblement et avec la volonté d'une approche de police de proximité.

Durant cette période, les effectifs policiers en service ont été renforcés par un binôme dédié à l'opération sur les soirées des jeudis, vendredis et samedis soir, entre 19h30 et 24h00. Cette mission était menée par les effectifs en service sur les périodes où le binôme n'était pas engagé.

Une diminution des incivilités a été constatée et nous avons eu plusieurs retours positifs des citoyens ainsi que des différents services communaux.

Quelques chiffres concernant l'opération :

- 539 heures de présence effectuées par le personnel en rotation standard.
- 144 heures de présence effectuées par le binôme dédié.
- Plusieurs centaines de personnes approchées.
- 19 amendes d'ordre dressées et 6 dénonciation pénales rédigées.

2.3 LA COLLABORATION RENFORCÉE (CORE)

Née de la crise COVID-19 afin de relever au mieux les défis sécuritaires posés sur l'ensemble du canton, la collaboration renforcée a été poursuivie au-delà de la 1^{re} levée du plan ORCA. Ainsi, elle a déjà l'objet d'une présentation dans le rapport de gestion de l'année passée.

Il est, aujourd'hui, indéniable pour PRM que cette manière de travailler ensemble représente la voie à suivre dans le futur. En effet, nous avons pu, au travers de cette collaboration, mieux nous connaître et ceci à tous les niveaux. Cette situation a créé une confiance mutuelle indispensable au bon fonctionnement de l'organisation policière. Cette positivité offre un certain nombre d'avantages autant pour la population que pour le personnel. Néanmoins, nous sommes conscients que le modèle d'aujourd'hui mérite encore d'être affiné afin de concrétiser les potentiels d'amélioration et de rendre ce modèle de coopération encore plus performant.

De manière concrète, la collaboration renforcée s'appuie sur 15 mesures opérationnelles qui sont les suivantes :

1. Conduite stratégique élargie à tous les commandants.
2. Conduite opérationnelle coordonnée.
3. Intégration des officiers des polices communales aux prises de décisions.
4. Intégration des officiers des polices communales comme remplaçants chef de section.
5. Harmonisation des horaires des tournus des unités police secours.
6. Visioconférence entre les cadres Gendarmerie et ceux des polices communales.
7. Mise en œuvre de patrouilles mixtes.
8. Harmonisation des procédures de rédaction.
9. Réserve opérationnelle.
10. Un seul groupe radio pour l'activité police secours.
11. Partage de l'information et mise à disposition de matériel informatique.
12. Engagement des patrouilles directement par la Centrale d'engagement territoriale (CET) lors d'appels 117
13. Visibilité en temps réel de l'ensemble des moyens disponibles.
14. Formations continues communes.
15. Accès à une nouvelle spécialisation pour les polices communales.

Ces mesures permettent de gagner en efficacité par une plus grande réactivité opérationnelle et ceci au profit de notre population. Nous notons aussi un élargissement des compétences de notre personnel au travers des échanges terrain, du décloisonnement des compétences judiciaires, des formations communes et aussi des nouvelles spécialisations offertes.

Il est à relever que ces mesures concernent principalement la coordination d'ensemble des polices vaudoises et les unités dites de « police secours ». Par conséquence, notre action locale de police de proximité n'en est pas diminuée ou péjorée. Nous gardons la même prestation vis-à-vis de nos autorités et de notre population et nous conservons notre pleine et entière autonomie d'action.

Les points de vigilances résident, en particulier, sur la communication d'ensemble de ce développement par rapport à notre personnel et également sur l'intégration dans la structure politique cantonale des autorités politiques communales. Une contrainte particulière, pour le bon déroulement de cette collaboration, reste la question de l'unification des statuts des policiers qui est prévue dans la Loi sur l'organisation policière vaudoise (LOPV) et qui n'est toujours pas résolue à ce jour. Ce paramètre est lui-même intimement lié à la facture policière cantonale, ce qui rend difficile d'obtenir des solutions rapides sur cette thématique. Néanmoins, nous espérons que dans le cadre des nouvelles législatures

communales et cantonales, des développements positifs pourront avoir lieu.

2.4 PASSAGE DE 5 À 6 BRIGADES POUR L'ENTITÉ POLICE DE PROXIMITÉ ET D'INTERVENTION (PPI)

Un des projets phares de 2021 a été le passage, au 1^{er} octobre 2021, de 5 à 6 unités pour notre entité police de proximité et d'intervention. Ce changement a été possible sans augmentation d'effectifs, avec un lissage du nombre de personnes sur 6 unités. Un tournus à 6 unités offre plusieurs avantages :

Attractivité de la PRM par le tournus qui est reconnu comme étant le plus optimal. Ce qui peut attirer des policiers à rejoindre notre corps de police et/ou éviter des départs.

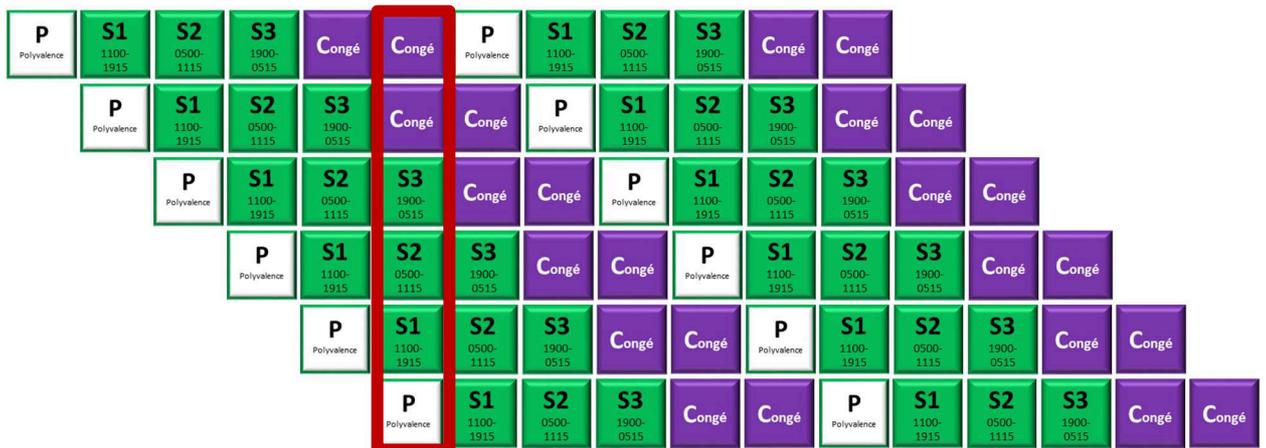
Plus de personnel à disposition en journée par le biais des services de polyvalence, permettant ainsi un renforcement de la présence sur le terrain pour des problèmes locaux et d'augmenter la visibilité.

Polyvalence favorable à la rédaction des écrits chaque début de tournus, avec comme conséquence moins de rédaction durant les services intervention et plus de présence sur le terrain.

Pénibilité réduite du travail avec un espacement des nuits, une augmentation du temps de repos et la garantie d'un repos régulier.

Simplification de la planification dès lors que la majorité des congés sont déjà posés.

Harmonisation des tournus avec les polices communales (Police de l'Ouest lausannois, Association de communes Sécurité Est lausannois, Association de communes Sécurité Riviera et Police Nyon Région) et la Gendarmerie, ce qui implique une meilleure coordination opérationnelle et un meilleur suivi des écrits.



Encadré en rouge : situation des tournus sur 1 jour.

2.5 NOUVEAUX VEHICULES D'INTERVENTION

L'ÉCO-RESPONSABILITÉ

PRM possède quatre véhicules dédiés à l'intervention permettant d'assurer son service police secours. Ces véhicules sont renouvelés à raison d'un véhicule par année, ainsi la durée de vie est, actuellement, de quatre ans pour chaque voiture d'intervention.

Le bilan de notre flotte représente environ 8,5 tonnes d'émissions de CO₂, soit quelque 140 tonnes sur une durée de vie de 4 ans pour les 4 véhicules d'intervention. Ce potentiel de réduction d'émissions polluantes nous pousse naturellement à prendre nos responsabilités.

Une autre motivation est le fait que ce type de propulsion représente l'avenir et que le marché actuel propose des modèles qui correspondent aux besoins de la police. De plus, pour une police urbaine de proximité, il paraît tout à fait pertinent de s'engager dans une technologie ne produisant pas de CO₂ et de montrer l'exemple dans le contexte actuel.

À préciser également qu'une partie de l'électricité provient des panneaux photovoltaïques installés sur notre infrastructure, ce qui nous permet d'auto consommer l'entier de notre production et d'améliorer davantage notre empreinte carbone.

Les résultats indiquent qu'à performance équivalente, l'empreinte carbone d'un véhicule électrique est significativement meilleure que celle d'un véhicule thermique. En effet, par kilomètre parcouru et en considérant l'ensemble du cycle de vie de la voiture (y compris sa production, le carburant et la route), une voiture thermique de taille moyenne émet entre 230 et 290 g CO₂-eq/km, alors qu'une voiture électrique en émet entre 120 et 140.

De plus, la durée de vie du véhicule, calculée en kilomètres, est déterminante. En effet, plus la durée de vie du véhicule s'allonge, plus son empreinte carbone s'améliore.

Enfin, l'empreinte environnementale des véhicules électriques sera encore améliorée dans le futur, grâce au développement de plusieurs technologies, en particulier au niveau des batteries en termes de densité énergétique et de recyclage.

LES ASPECTS FINANCIERS

Aussi, d'un point de vue économique, la structure du prix par kilomètre présente les principales différences suivantes :

- Le prix d'achat de la voiture : les véhicules électriques ne coûtent aujourd'hui que 10% à 30% de plus qu'un véhicule thermique de même gamme ; cette tendance devrait se poursuivre.
- Le carburant : le coût de l'électricité est de l'ordre de CH 1.00 à CH 3.00/100 km ; l'équivalent en essence ou en diesel est de l'ordre de CHF 10.00 à CHF 15.00/100 km, ce qui représente une différence de CHF 20'000.00 pour 200'000 km parcourus.
- Les frais d'entretien : la technologie des voitures électriques est étonnamment plus simple et engendre moins de frais de service et d'entretien qu'un véhicule thermique équivalent. Ces coûts peuvent être estimés de 9% à 10% du prix catalogue par an pour un véhicule thermique et de 3% à 4% pour un électrique.

- La durée de vie : le recul manque pour l'évaluer de manière précise. Toutefois, les constructeurs affichent celle-ci à bien au-delà de 500'000 km pour un couple moteur électrique/batteries, soit plus du double que la plupart des véhicules thermiques.

L'ANALYSE ET LE CHOIX

Entre les mois de mai et de septembre 2020, les policiers ont opéré aux essais des véhicules à motricité 100% électrique. Au final, l'Audi E-Tron 55 et la Tesla Model X ont été les choix prédominants. Bien que ces deux modèles présentent des caractéristiques inhérentes à des SUV (véhicule utilitaire sport) de grandes tailles, leur comportement routier s'est avéré très bon en termes de reprise, de tenue de route et de freinage, atteignant même des performances inégalées en comparaison aux modèles thermiques. Sur un certain nombre de critères, l'Audi E-tron s'est révélée plus performante. En termes de prix, l'offre proposée par le concessionnaire était également plus intéressante.

La question de l'autonomie d'un véhicule électrique est prépondérante à la décision de transition éco énergétique. La distance maximale parcourue par un véhicule pour un service, tranche de travail quotidien (environ 8 heures), relève de l'ordre de 150 km au maximum. Les véhicules électriques Audi E-Tron 55 (400 km d'autonomie) et Tesla Model X (500 km d'autonomie) assurent des autonomies nettement supérieures. De plus, le territoire PRM se prête à une conduite économique. Ne présentant pas de dénivelé important, aucune différence n'est à entrevoir entre l'autonomie annoncée par le constructeur et les performances réelles. Les essais nous l'ont confirmé.

Fort de ces considérations, le Comité de direction a décidé d'appuyer la proposition de la Direction de police et a accepté le remplacement des véhicules thermiques d'intervention par des modèles électriques. En plus de l'acquisition des véhicules, les transformations de l'infrastructure, permettant l'installation de deux bornes de recharge, ont également été validées.

Ces décisions importantes permettent à PRM de jouer un rôle précurseur en Suisse, en étant le deuxième corps de police à équiper ses unités d'intervention de véhicules électriques, après celui du canton de Bâle-Ville. L'engouement du personnel durant la phase de test, démontre que ce projet répond à ses attentes et qu'il offre aussi des conditions de travail attractives et en phase avec son temps.

Après un peu moins d'une année d'exploitation de ces véhicules électriques, nous pouvons dire qu'ils correspondent parfaitement à notre réalité opérationnelle et qu'ils remplissent le cahier des charges, ceci à la pleine et entière satisfaction de notre personnel.



2.6 ÉVÉNEMENTS POLICE

2.6.1 SUR L'ENSEMBLE DU SECTEUR ET HORS SECTEUR

PRESENTATION DES CHIFFRES

Les types d'événements, dont l'évolution est plus marquante et qui nécessitent une explication, sont mis en évidence dans les tableaux et graphiques présentant la perspective sur 3 années. À prendre également en considération que les pourcentages doivent toujours être mis en perspective avec le nombre total. En effet, plus la valeur totale d'événements est faible, plus la fluctuation en pourcentage est élevée.

Afin de permettre une lecture plus claire et d'éviter les effets « tronqués », les graphiques ont été séparés en fonction des valeurs indiquées sur l'axe des ordonnées, selon qu'on se trouve en unités, en dizaines, en centaines ou en milliers. Ci-dessous, il a par exemple été nécessaire de séparer les données des vols par effraction et des violences domestiques.

Les interventions spontanées ne sont pas répertoriées et n'ont donc pas donné lieu à une inscription dans le journal des événements police (JEP). Aussi, certaines opérations spéciales, la découverte d'objets sur le territoire fédéral, les contrôles d'identité de personnes en ordre et l'aide apportée à des personnes en difficulté ne sont pas répertoriés. Par ailleurs, les vols par effraction apparaissent dans les tableaux, mais constituent dans les faits des atteintes au patrimoine à part entière.

STATISTIQUES DU NOMBRE D'INTERVENTIONS

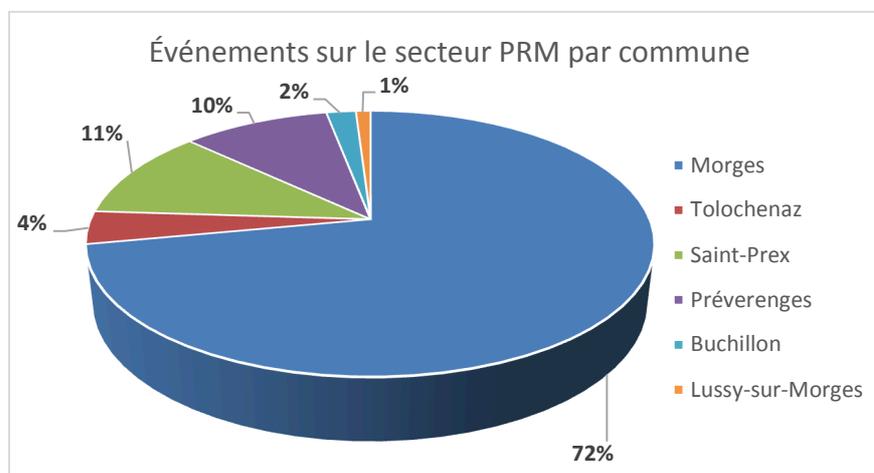
En 2021, le nombre d'événements répertoriés sur le secteur PRM s'élève à 5'392. A ceux-là s'ajoutent 422 événements avec un for hors-secteur traités par PRM. Ces derniers se déclinent de la manière suivante :

Type d'interventions	Nombre
Administratif (à l'Hôtel de police) <ul style="list-style-type: none"> - Enregistrement de plaintes pénales - Annonce de perte de plaques minéralogiques - Annonce de perte de documents d'identité - Acheminement d'objets trouvés 	302
Circulation routière <ul style="list-style-type: none"> - Accidents de la circulation - Chaussée dangereuse - Infractions à la LCR 	54
Autres demandes <ul style="list-style-type: none"> - Individu suspect - Trouble à l'ordre public - Vol avec effraction - Litiges - Chute à domicile - Incendie 	66

Par rapport à l'extraction de nos bases de données, les 422 événements avec un for hors de notre secteur ressortent car c'est le lieu de l'événement qui prime sur tout autre chose. Par exemple, si un citoyen dépose une plainte dans nos locaux pour une affaire qui se situe hors de notre secteur, cet événement sera comptabilisé sous PRM, mais avec le lieu où s'est produit l'événement. Il en est de même avec une plaque d'immatriculation perdue. La personne s'annonçant chez nous, n'habite pas toujours notre secteur, car ce type de service n'est pas exclusivement réservé aux personnes installées sur une de nos 6 communes.

Pour des raisons d'urgence, il est aussi évident que la Police cantonale peut nous demander d'intervenir physiquement à l'extérieur de notre secteur d'accréditation afin de donner une réponse policière rapide dans des situations critiques.

GRAPHIQUE PAR COMMUNE



En plus des événements ci-dessus, les agents ont effectué 17'401 heures de missions ordonnées, dont 1'074 heures de patrouilles pédestres et 2'230 heures effectuées dans le cadre de missions ordonnées par l'État-major, en fonction des problématiques du moment et/ou des demandes spécifiques des communes partenaires.

ANALYSE DES INTERVENTIONS TOTALES SUR NOTRE SECTEUR

Les chiffres et l'analyse ci-dessous proviennent du Journal d'événements police (JEP), outil correspondant à la main courante pour l'ensemble des corps de police du canton. Les statistiques officielles relatives à la criminalité dans le canton sont publiées au printemps par les services de la Confédération et du Canton et ne sont pas extraites avec les mêmes méthodes et n'utilisent pas les mêmes bases de données.

Entre 2020, année de déclenchement de la pandémie, et 2021, seul le type d'interventions correspondant « aux actions et mesures de police » augmente, et ce même depuis 2019 (863 en 2019, 1'141 en 2020 et 1'332 en 2021). Il s'agit notamment, tel que précisé dans l'annexe au présent rapport, des appréhensions et arrestations, de la collaboration inter-polices, des mises en cellule, d'opérations de police, des contrôles d'identité et des diverses résolutions de problèmes. Il s'agit là d'une grande part de notre activité. Il est à noter que plus d'un tiers de ces interventions sont des services préventifs et que tous les autres chiffres entrant dans cette catégorie sont en baisse par rapport à 2020 (que cela soit sur les contrôles

identité – les individus perturbés ou encore les individus suspects signalés.

Pour le reste, presque tous les types d'interventions qui ont augmenté en 2020 baissent ou se stabilisent en 2021. Par rapport à ce qu'elles représentaient en 2019, les infractions au patrimoine n'ont pas retrouvé leur niveau et augmentent d'environ un quart, à savoir 537 cas en 2019, 716 en 2020 et 628 en 2021. L'hypothèse la plus probable pour expliquer cette hausse est que la prolongation du télétravail en tant que mesure pour lutter contre la pandémie COVID-19 a probablement permis d'éviter des vols par effraction, mais a favorisé la cybercriminalité. Par conséquent une augmentation des infractions au patrimoine. Les vols simples représentent le plus gros volume avec les vols par effraction, les vols par introduction clandestine et la cybercriminalité. Les infractions relatives aux stupéfiants baissent très légèrement entre 2020 et 2021, cependant, elles demeurent élevées par rapport à 2019 (75 en 2019, 124 en 2020 et 120 en 2021).

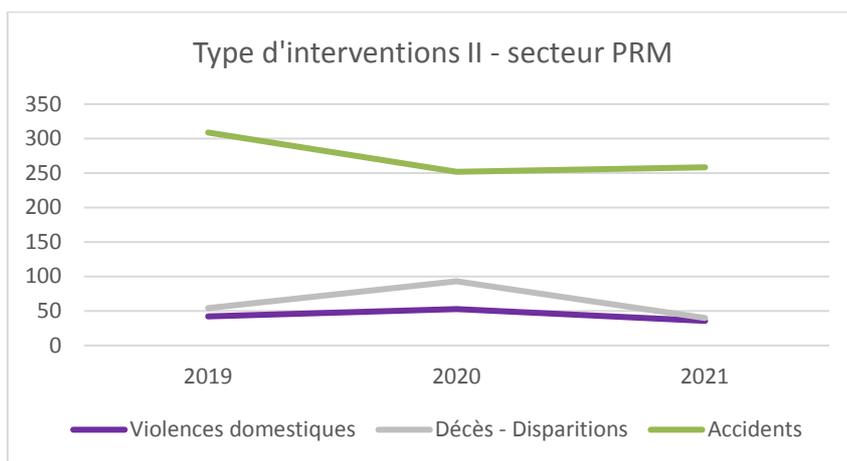
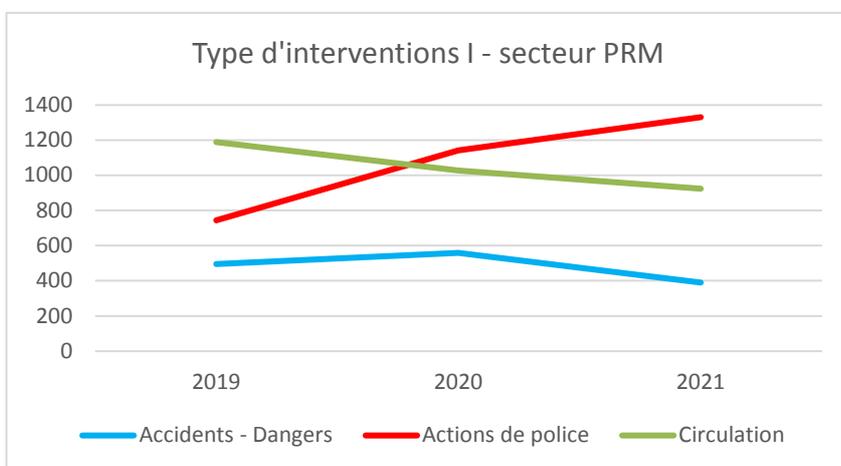
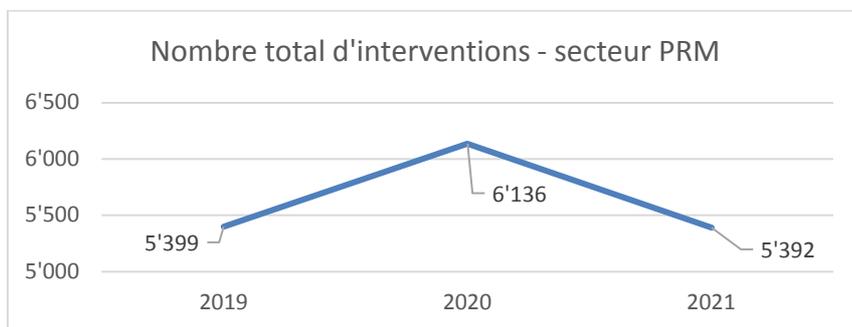
Il est également observé que sur l'ensemble du territoire, les violences domestiques retrouvent un niveau inférieur qu'en 2019, respectivement 44 en 2019, 53 en 2020 et 36 en 2021. Cela tend à confirmer que 2020 a été une hausse relative pendant la partie la plus « confinée » de la pandémie. Dans ce cas particulier, les chiffres étant faibles d'un point de vue statistique, qu'il est difficile voire impossible d'en tirer de véritables conclusions ou conséquences.

De plus, il est constaté que la catégorie des autres infractions aux lois a également retrouvé son niveau de 2019 sur toutes les communes PRM, à savoir 212 en 2019, 476 en 2020 et 275 en 2021. Il s'agit d'une catégorie d'infractions pénales assez large, telles que bagarre, fausse monnaie, diffamation, calomnie, injure, homicide, lésions corporelles, menaces, affaires de mœurs, violation de domicile, voies de fait, etc. C'est dans cette catégorie qu'ont été répertoriées les infractions à la législation mises en place sous l'égide COVID-19, ce qui explique ce mouvement de hausse pour l'année 2020.

Enfin, il est intéressant de constater que la catégorie de la circulation, à savoir les ivresses ou autres infractions à la Loi fédérale sur la circulation routière (LCR), baisse ou se stabilise entre 2019 et 2021, avec 1'203 en 2019, 1'028 en 2020 et 925 en 2021. Si le trafic réduit pendant la pandémie a été une explication dans le précédent rapport de gestion, elle a moins cours cette année. D'une part, les automobilistes respectent vraisemblablement plus le droit sur la circulation routière. D'autre part, certaines contraventions ont été transposées en amende d'ordre, toutes les infractions constatées ne font pas l'objet d'un événement dans la main courante, certaines opérations mises en place débouchent sur l'ouverture d'un seul événement dans le Journal JEP pour l'opération elle-même, alors que plusieurs infractions ont été dénoncées.

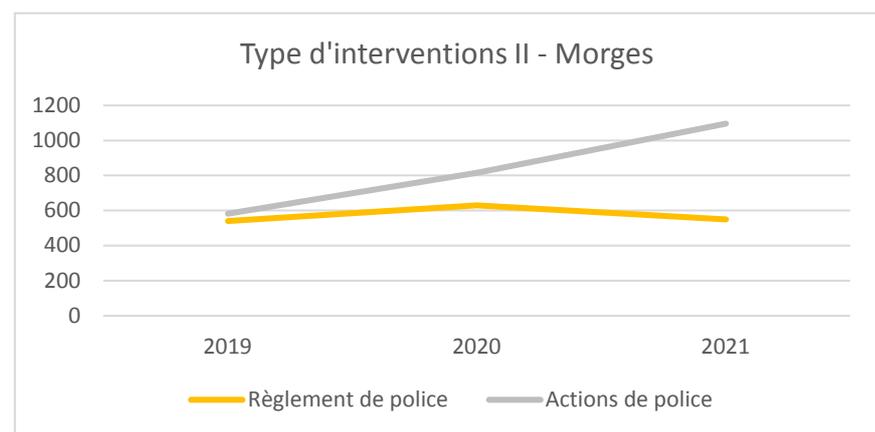
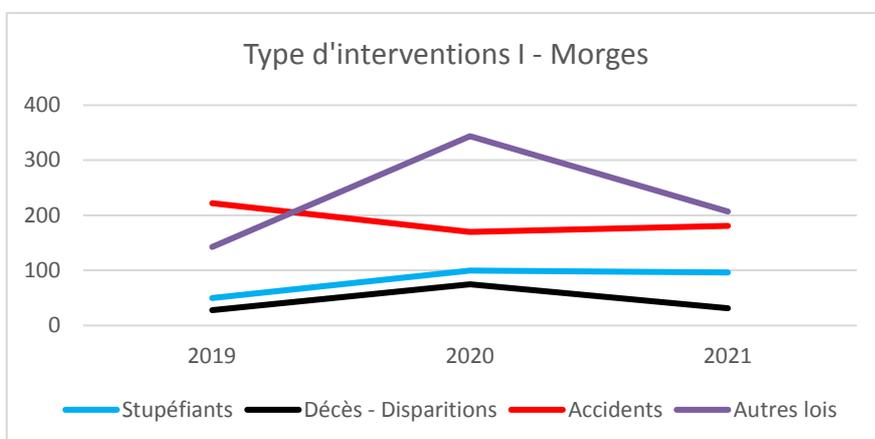
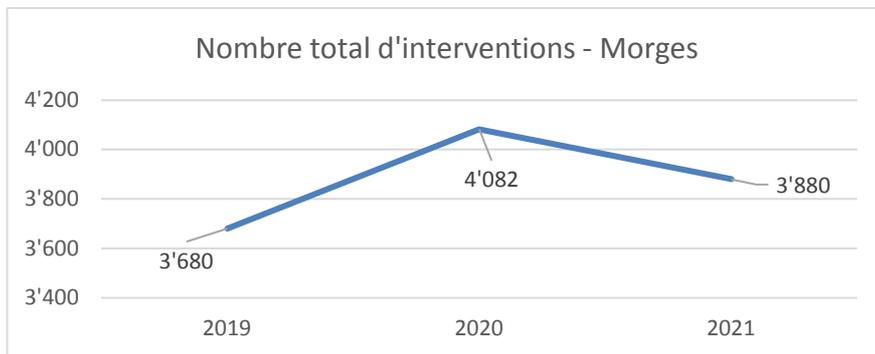
TABLEAU ET GRAPHIQUES

Type d'interventions	2019	2020	2021
Atteintes au patrimoine	667	716	628
- Vols	316	402	356
- Vols par effraction	111	75	58
- Dommages à la propriété	140	204	150
Accidents de la circulation	309	252	258
Règlement de police	783	978	832
Violences domestiques	42	53	36
Circulation	1190	1028	925
Stupéfiants	73	124	120
Accidents de personnes – Dangers	496	560	391
Décès – Disparitions	54	93	40
Actions – Mesures de police	744	1141	1332
Demandes d'assistance	260	282	184
Informations – Personnes – Objets et lieux	560	433	371
Autres infractions aux Lois	221	476	275
TOTAL	5'399	6'136	5'392



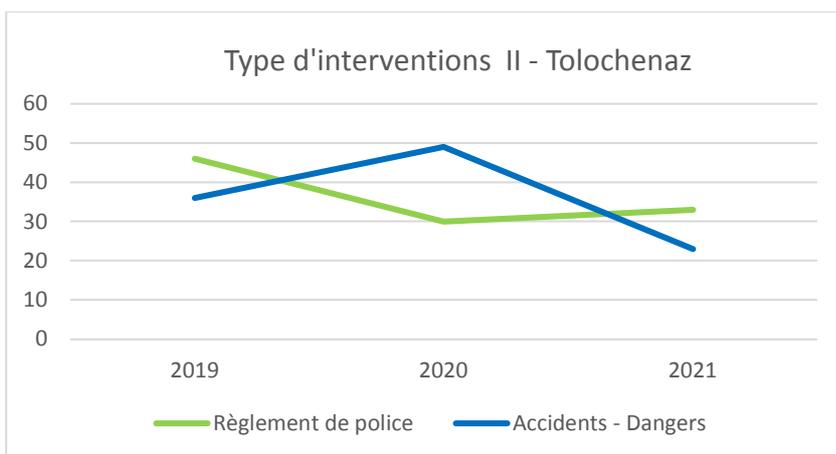
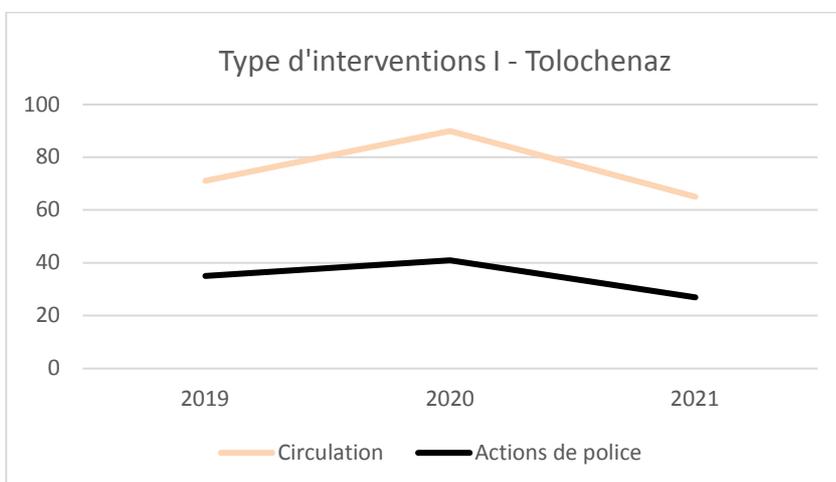
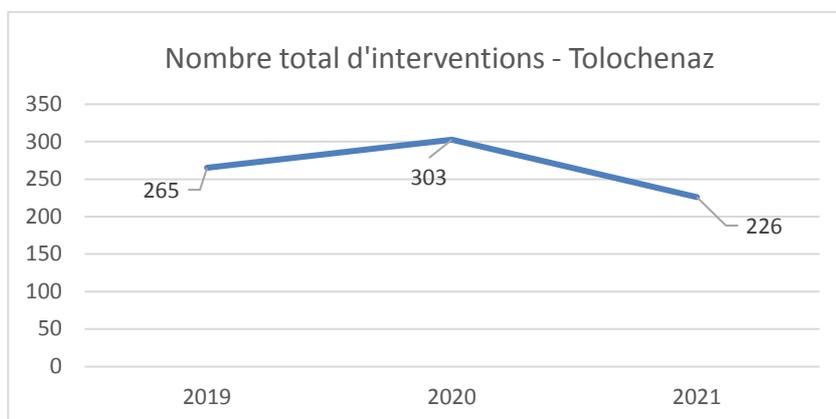
2.6.2 INTERVENTIONS SUR LA COMMUNE DE MORGES

Type d'interventions	2019	2020	2021
Atteintes au patrimoine	452	468	461
- Vols	246	291	291
- Vols par effraction	51	37	39
- Dommages à la propriété	89	118	80
Accidents de la circulation	222	170	181
Règlement de police	541	630	549
Violences domestiques	30	28	25
Circulation	814	626	601
Stupéfiants	58	100	96
Accidents de personnes – Dangers	294	311	236
Décès – Disparitions	28	75	31
Actions – Mesures de police	583	816	1096
Demandes d'assistance	161	196	116
Informations – Personnes – Objets et lieux	354	318	281
Autres infractions aux Lois	143	344	207
TOTAL	3'680	4'082	3'880



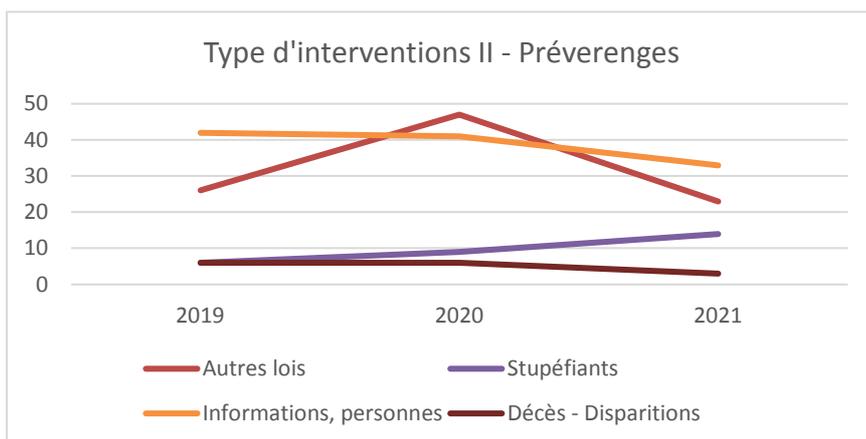
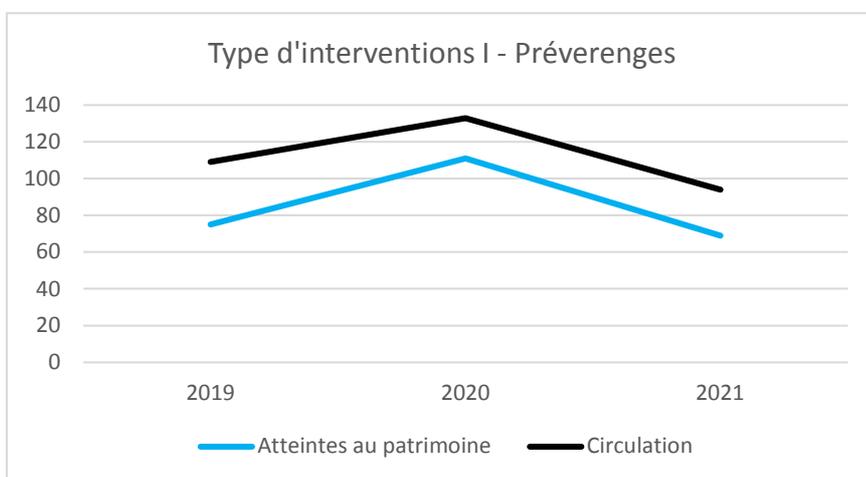
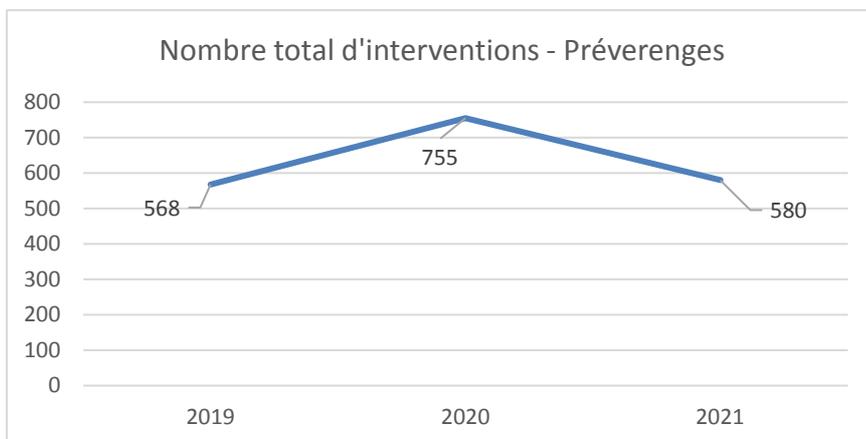
2.6.3 INTERVENTIONS SUR LA COMMUNE DE TOLOCHENAZ

Type d'interventions	2019	2020	2021
Atteintes au patrimoine	21	28	30
- Vols	7	11	12
- Vols par effraction	7	4	2
- Dommages à la propriété	6	11	14
Accidents de la circulation	18	20	10
Règlement de police	46	30	33
Violences domestiques	5	2	0
Circulation	71	90	65
Stupéfiants	3	3	0
Accidents de personnes – Dangers	36	49	23
Décès – Disparitions	0	3	3
Actions – Mesures de police	35	41	27
Demandes d'assistance	4	10	9
Informations – Personnes – Objets et lieux	18	13	14
Autres infractions aux Lois	8	14	12
TOTAL	265	303	226



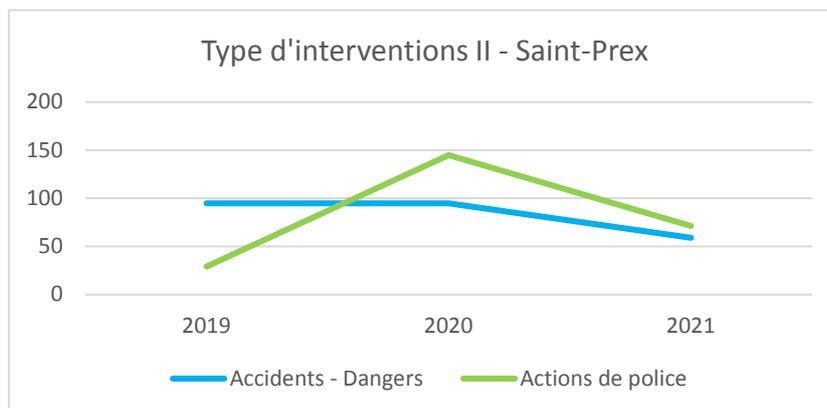
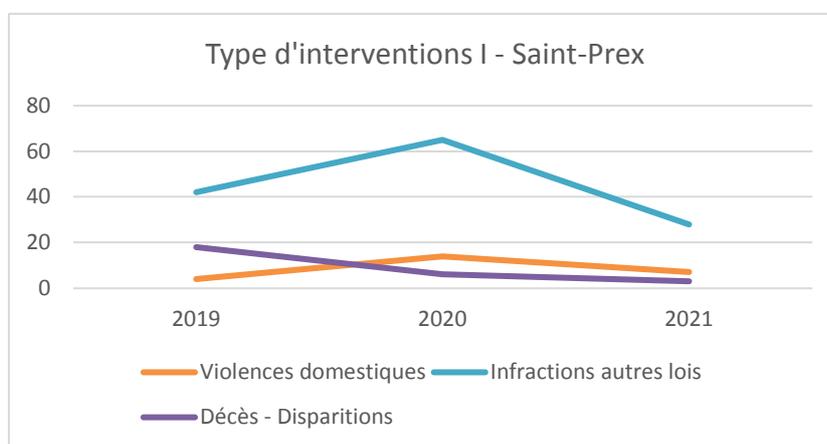
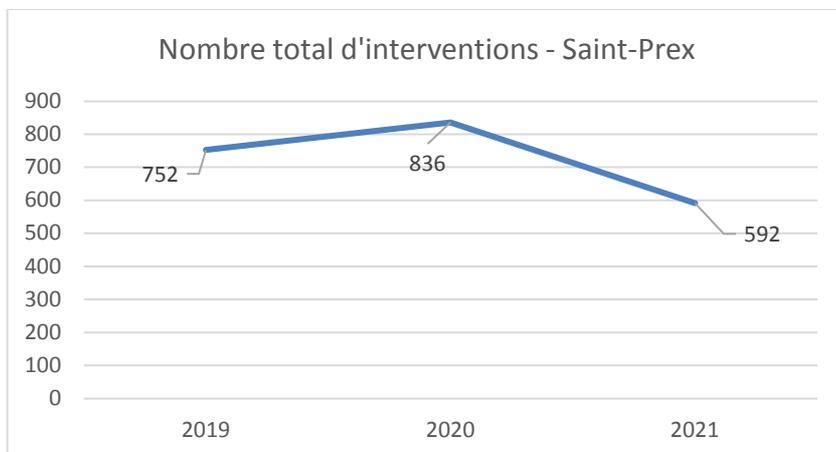
2.6.4 INTERVENTIONS SUR LA COMMUNE DE PRÉVERENGES

Type d'interventions	2019	2020	2021
Atteintes au patrimoine	75	111	69
- Vols			
- Vols par effraction	27	57	27
- Dommages à la propriété	26	21	8
	16	31	30
Accidents de la circulation	33	19	28
Règlement de police	113	156	111
Violences domestiques	3	9	4
Circulation	109	133	94
Stupéfiants	6	9	14
Accidents de personnes – Dangers	53	73	56
Décès – Disparitions	6	6	3
Actions – Mesures de police	82	119	122
Demandes d'assistance	20	32	23
Informations – Personnes – Objets et lieux	42	41	33
Autres infractions aux Lois	26	47	23
TOTAL	568	755	580



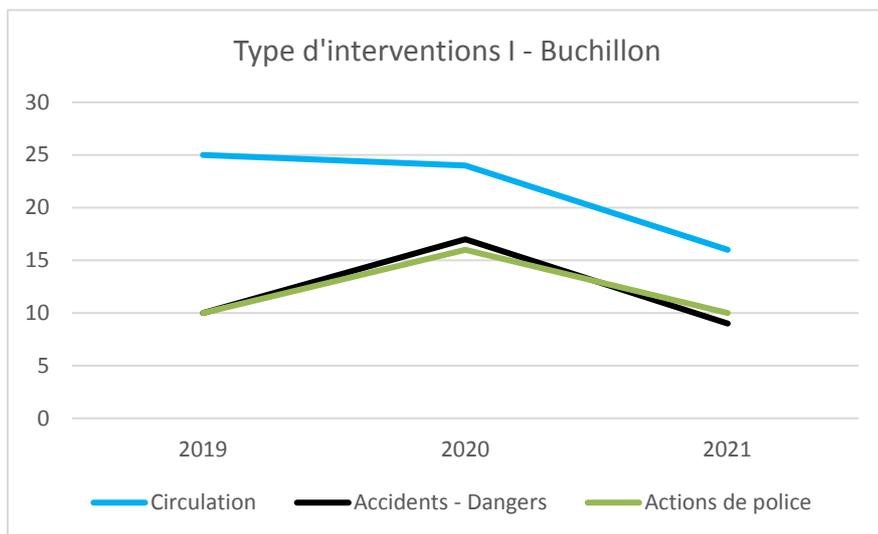
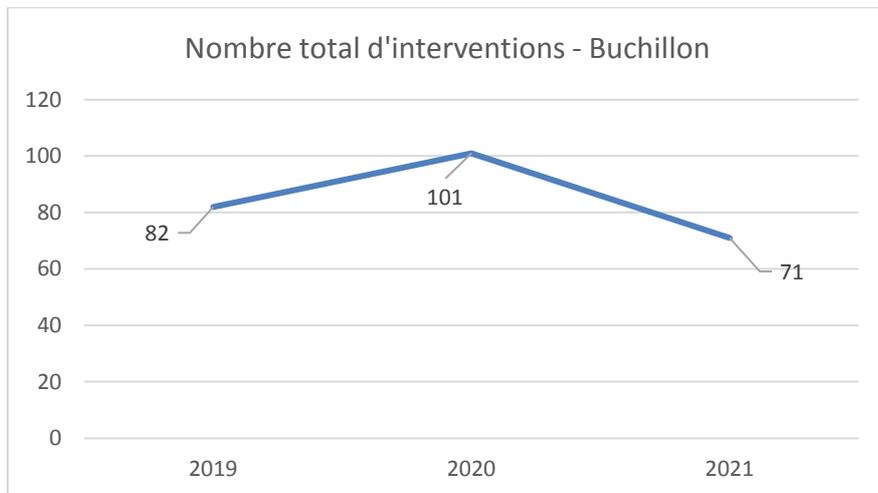
2.6.5 INTERVENTIONS SUR LA COMMUNE DE SAINT-PREX

Type d'interventions	2019	2020	2021
Atteintes au patrimoine	112	95	59
- Vols			
- Vols par effraction	36	40	26
- Dommages à la propriété	22	9	4
Accidents de la circulation	19	41	23
Règlement de police	25	35	37
Violences domestiques	63	135	120
Circulation	4	14	7
Stupéfiants	153	142	133
Accidents de personnes – Dangers	6	11	10
Décès – Disparitions	95	95	59
Actions – Mesures de police	18	6	3
Demandes d'assistance	29	145	71
Informations – Personnes – Objets et lieux	70	39	31
Autres infractions aux Lois	135	54	34
TOTAL	752	836	592



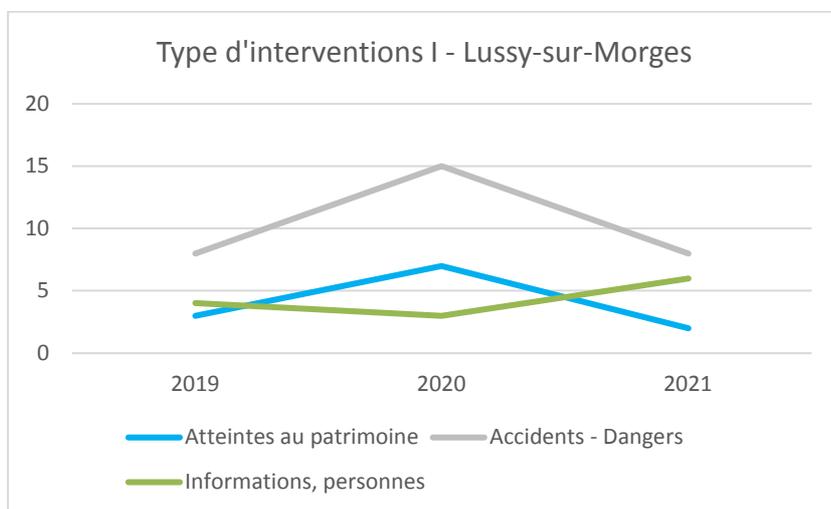
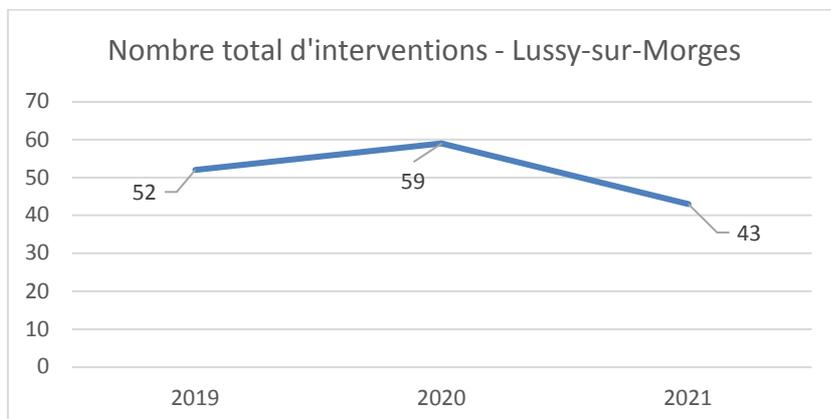
2.6.6 INTERVENTIONS SUR LA COMMUNE DE BUCHILLON

Type d'interventions	2019	2020	2021
Atteintes au patrimoine	4	7	7
- Vols			
- Vols par effraction	0	3	1
- Dommages à la propriété	2	2	3
	0	2	3
Accidents de la circulation	7	3	2
Règlement de police	13	20	14
Violences domestiques	0	0	0
Circulation	25	24	16
Stupéfiants	0	1	0
Accidents de personnes – Dangers	10	17	9
Décès – Disparitions	1	1	0
Actions – Mesures de police	10	16	10
Demandes d'assistance	4	3	5
Informations – Personnes – Objets et lieux	7	4	3
Autres infractions aux Lois	1	5	5
TOTAL	82	101	71



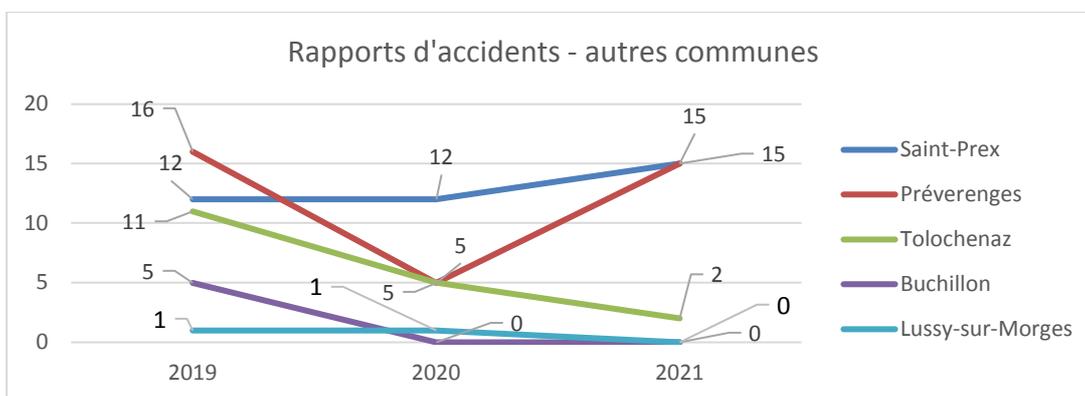
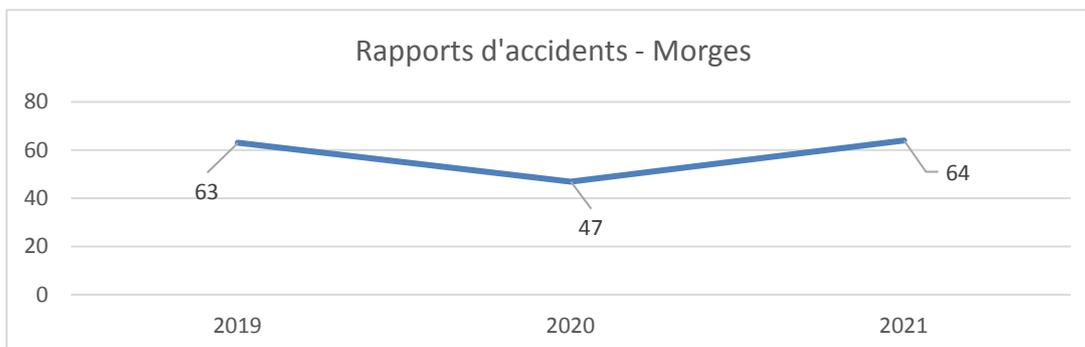
2.6.7 INTERVENTIONS SUR LA COMMUNE DE LUSSY-SUR-MORGES

Type d'interventions	2019	2020	2021
Atteintes au patrimoine	3	7	2
- Vols	0	4	0
- Vols par effraction	3	2	2
- Dommages à la propriété	0	1	0
Accidents de la circulation	4	5	0
Règlement de police	7	7	5
Violences domestiques	0	0	0
Circulation	18	13	16
Stupéfiants	0	0	0
Accident de personnes – Dangers	8	15	8
Décès – Disparitions	1	2	0
Actions – Mesures de police	5	4	6
Demandes d'assistance	1	2	0
Informations – Personnes – Objets et lieux	4	3	6
Autres infractions aux Lois	1	1	0
TOTAL	52	59	43



2.6.8 RAPPORTS D'ACCIDENTS

Les services de police sont intervenus à 258 reprises en raison d'accidents de la circulation, dont 96 ont fait l'objet d'un rapport de police. Huitante rapports ont concerné des accidents avec dégâts matériels et 33 accidents avec blessé(s). Aucun accident mortel n'est à déplorer au cours de cette année. Ils se répartissent comme suit :



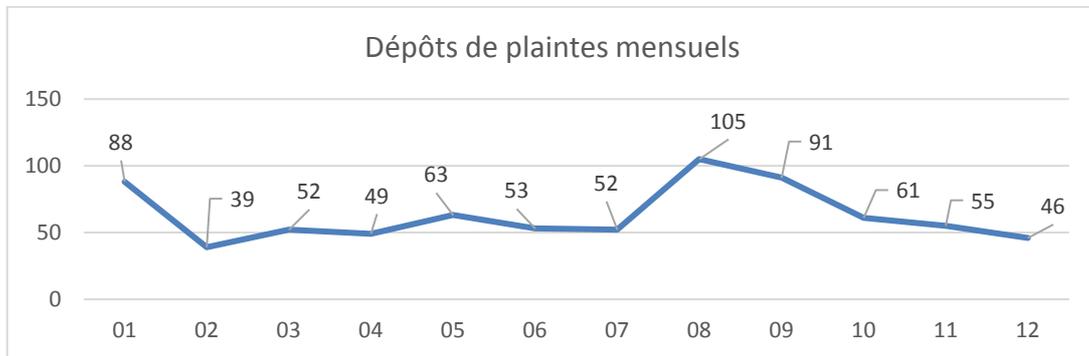
2.6.9 PLAINTES

NOMBRE TOTAL DE DÉPÔTS DE PLAINTES

Les services PRM ont enregistré 754 plaintes en 2021, quel que soit le for juridique de l'infraction.



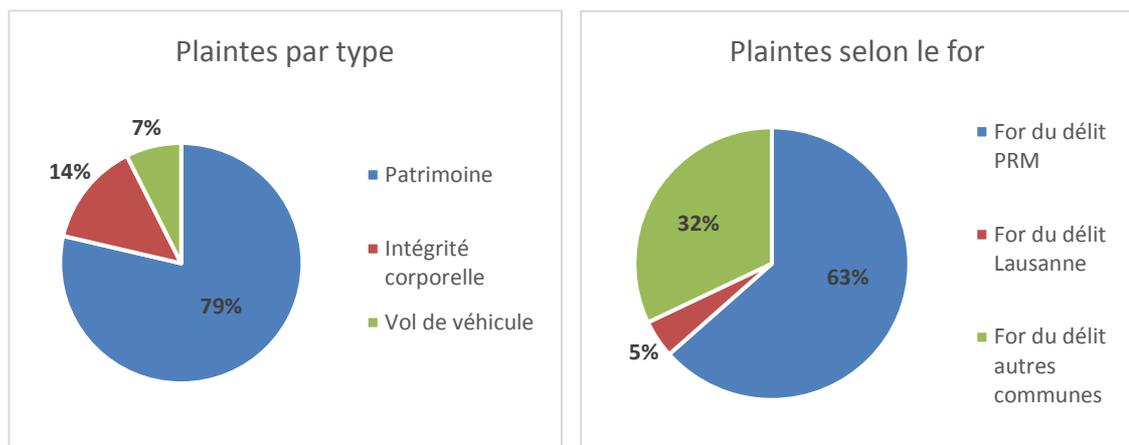
ÉVOLUTION MENSUELLE DES DÉPÔTS DE PLAINTES



Comme l'année passée, l'augmentation des plaintes est constatée en début d'année ainsi que pendant les mois de juillet et d'août, ce qui correspond au phénomène criminel saisonnier (cybercriminalité).

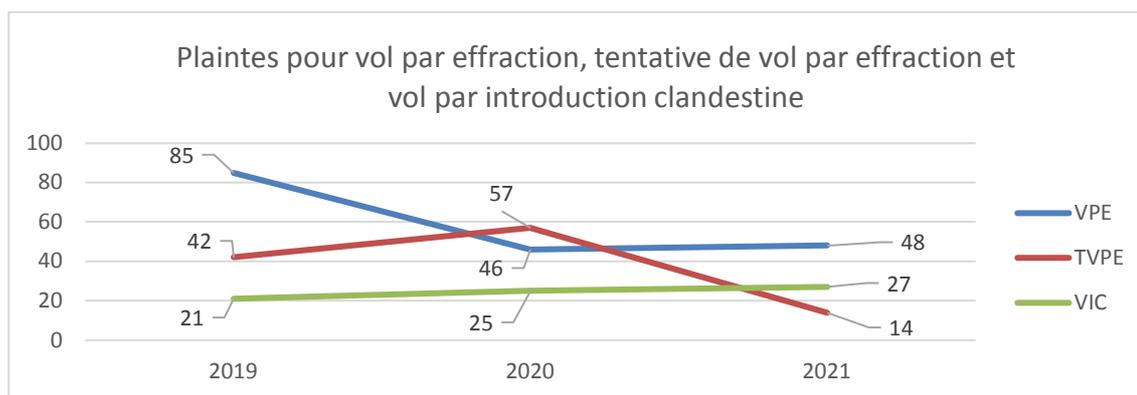
RÉPARTITION DES PLAINTES PAR FOR ET PAR TYPE

Le for juridique désigne l'autorité pénale compétente saisie dans le cadre d'une affaire.



PLAINTES POUR INFRACTION AU PATRIMOINE

Les services de police ont enregistré, sur le secteur PRM, 48 plaintes pour vol par effraction (VPE), 14 pour tentatives de vol par effraction (TVPE) et 27 pour vol par introduction clandestine (VIC). Pour rappel, un vol par introduction clandestine est un vol sans qu'il n'y ait eu d'effraction pour entrer dans le domicile, respectivement sans dommage à la propriété. De plus, 18 plaintes pour vol par effraction commis sur des véhicules ont été enregistrées.



2.6.10 ENGAGEMENTS CANTONAUX ET INTERCANTONAUX

Les engagements cantonaux et intercantonaux se font par l'activation des trois structures organisées suivantes :

- Le sous groupement opérationnel vaudois de maintien de l'ordre (SGOV)
- Le groupement latin de maintien de l'ordre (GMO)
- La réserve opérationnelle (RESOP).

Les grandes manifestations (Tour de France, Jeux olympiques de la jeunesse, matchs à risques, sommets diplomatiques, etc.) nécessitent de plus en plus souvent la mobilisation en nombre de forces de maintien de l'ordre. La Police cantonale et les polices communales sont regroupées, pour ce type de missions sur le territoire vaudois uniquement, dans le sous groupement opérationnel vaudois de maintien de l'ordre. Lors de ce type d'engagement, une clé de répartition des effectifs à engager par corps de police est déterminée, en relation avec les effectifs structurels de chaque corps.

A la différence du SGOV, le GMO a été conçu pour des engagements sur les cantons membres de ce groupement, soit en Romandie et au Tessin : par exemple, le sommet Biden-Poutine, le sommet de l'Organisation mondiale du commerce (OMC). Concrètement, des policiers genevois peuvent être engagés sur le canton de Vaud et inversement. Il arrive également que le GMO soit engagé au niveau national, comme par exemple lors du Forum économique de Davos.

Enfin, dans la continuité des opérations réalisées dans le cadre de la pandémie COVID-19 et notamment dans le but de disposer d'effectifs supplémentaires dans le canton en fin de semaine, en raison des différents rassemblements spontanés qui engendrent des troubles à l'ordre public, le Commandant de la Gendarmerie a décidé d'activer une réserve opérationnelle (RESOP). Cette entité est composée au minimum d'un groupe de 8 collaborateurs provenant de l'ensemble des corps de police du canton, selon une clé de répartition. Elle est généralement engagée les vendredis et samedis soir, entre 20h00 et 05h00.

L'ensemble de ces engagements peuvent être imposés par les Lois sur la Police cantonale et sur l'Organisation policière vaudoise. En 2021, pour PRM, ils ont généré la mise à disposition des ressources suivantes :

Type d'engagements	Nombre de jours d'engagement
SGOV	13
GMO	20
RESOP	21

2.6.11 UNITÉ D'ACCUEIL ET D'AIDE À L'ENGAGEMENT (UAAE)

En 2021, l'Unité a :

- géré une moyenne 100 appels par jour ;
- accueilli environ 30 personnes en présentiel par jour ;
- délivré plus de 1'940 autorisations de parcage de jour en ville ;
- recensé 415 objets trouvés ;
- procédé à 3'725 encaissements, pour un montant de CHF 315'500.00.

2.7 PRÉVENTIONS

EXPOSITION « PLUS FORT QUE LA VIOLENCE »

L'exposition « Plus fort que la violence » dans le canton de Vaud s'est tenue aux Caves de Couvaloup, à Morges, du 20 septembre au 20 octobre 2021. Lors des sept visites publiques, elle a permis à 43 classes de la région, soit environ 700 élèves âgés de 15 à 25 ans, ainsi qu'à une centaine de personnes d'être sensibilisée à la question de la violence domestique.

Douze séances de formation à l'encadrement à l'attention de 24 professionnels de la Commission cantonale de lutte contre la violence domestique (CCLVD) et de 6 policiers de la Police communautaire et prévention PRM. Cette préparation a permis de mettre en place des visites accompagnées et guidées par le personnel. Le décor, sous forme d'appartement, les outils didactiques, notamment les enregistrements sonores et visuels nécessitaient des explications, voire un soutien de la part du personnel engagé.

PRM a joué un rôle moteur dans le cadre de ce projet et a permis, en collaboration étroite et sous la direction du Bureau de l'Égalité entre les femmes et les hommes (BEFH), d'accueillir en première cantonale cette exposition à Morges. En outre, nous avons soutenu activement ce projet en mettant à disposition pour chaque visite un policier pour former le binôme d'encadrement.

Le bilan dressé par l'organisateur, BEFH, s'avère extrêmement positif. Cette expérience a été très appréciée, tant par le personnel engagé et les accompagnants que par les visiteurs et les élèves, lesquels ont démontré un réel intérêt sur ce sujet sensible, parfois vécu par certains d'entre eux. Par ailleurs, le Comité de direction a eu l'occasion de visiter cette exposition animée.



2.7.1 PRÉVENTION CRIMINALITÉ

Semaines	Actions
02 à 05	Prévention criminalité 8 ^e primaire Harmos
06 à 11	Cambriolages
13 à 18	Vols dans les véhicules
22 à 25	Vols dans les bateaux
26 à 34	Vols dans les zones de baignade
42 à 46	Cambriolages
48 à 52	Vols à la tire

Actions particulières conduites auprès de mineurs :

Année	Nombre de cas particuliers	Nombre de jeunes suivis
2019	20	14
2020	20	16
2021	13	1

2.7.2 PRÉVENTION CAMBRIOLAGE

A la suite de vols par effraction, de vols par introduction clandestine, et/ou à des tentatives de vols, la brigade de Police communautaire et prévention (PCP) contacte systématiquement les victimes afin de s'enquérir de leur état de santé et d'esprit et de leur proposer une analyse sécuritaire, qui se déroule au domicile du plaignant, ce qui permet d'identifier les voies d'accès et de proposer les sécurisations nécessaires.

Plusieurs stands de prévention ont été installés dans les centres commerciaux et les déchetteries du secteur. Des prospectus ont été distribués et du matériel de prévention a été remis à chacune des administrations du secteur. Le sujet abordé était « Comment éviter d'être victime de cambriolage », notamment par la simulation d'une présence chez soi, en laissant un appareil diffuseur de sons fonctionner ainsi qu'une lumière allumée. Des minuteurs, qui permettent d'enclencher les divers appareils électriques à des heures variables, ont été offerts aux citoyens intéressés.

2.7.3 PRÉVENTION ROUTIÈRE

Semaines	But de la prévention
01 à 06	Conduire comme ça ? dégivrez
10 à 14	Sécurité piétons – MERCI !
15 à 19	Véhicules électriques
17 à 26	La route n'est pas mon circuit
33 à 36	Rentrée scolaire
37 à 41	La sécurité des cyclistes
42 à 45	Parents taxi + Pedibus
49 à 52	Boire ou conduire

2.7.4 PRÉVENTION SCOLAIRE

Durant l'année écoulée, la brigade PCP a dispensé 142 leçons en lien avec la prévention routière et 80 leçons en lien avec la prévention criminalité. Au total, 4'351 élèves ont été rencontrés durant l'année écoulée. Ces chiffres sont basés sur l'année civile et non sur l'année scolaire, soit du mois d'août au mois de juillet.

Malgré la pandémie, l'ensemble des élèves, pour l'année scolaire 2021-2022, a été rencontré.

PRÉVENTION ROUTIÈRE

Niveaux	Thème(s) abordé(s)	Périodes	Nombre d'élèves
1 et 2H	Traversée de la route	32	566
3H	« Merle-Blanc »	16	283
4H	Juste / Faux : Le bon comportement sur le chemin de l'école	17	321
5H	Connaître les signaux	11	221
6H	5 familles de signaux	13	235
7H	Jardin de circulation, 2 périodes/classe - Parcours à vélo - Angle mort	14	133
10H	Seat belt, coût d'un sinistre	20	407
11H	Conséquences d'un accident	25	716
Gymnase 3 ^e	Causes & conséquences des accidents	Ces cours seront dispensés au mois de mars 2022	
Foyer l'envol	Prévention routière	6 pensionnaires de ce foyer ont été sensibilisés sur les causes et conséquences liées à un accident	

PRÉVENTION CRIMINALITÉ

Niveaux	Thème(s) abordé(s)	Périodes	Nombre d'élèves
7H	Conflit, violence & harcèlement scolaire	6	108
8H	Réseaux sociaux, internet & harcèlement scolaire	38	748
9H	Harcèlement scolaire, intimidation & conséquences	23	447
OPT, école de la transition	Incivilités, conséquences et bon comportement face à l'autorité	13	160

REMARQUES

En raison de l'augmentation du phénomène « d'harcèlement scolaire » ainsi que des problèmes liés aux réseaux sociaux, des nouveaux cours ont été mis sur pied, en accord avec les différentes directions scolaires.

La brigade PCP a également rencontré les élèves de l'École de la transition. Cette nouvelle collaboration permet d'entretenir des discussions avec des jeunes adultes sur différents thèmes liés aux incivilités et de présenter, à ces jeunes souvent en rupture, une autre image de la profession de policier.

Enfin, la brigade PCP est également intervenue auprès de diverses directions scolaires, dans le cadre de médiations et autres difficultés rencontrées avec des élèves. Est à relever la très bonne collaboration avec les différents établissements.

2.7.5 PRÉSENCE AUX POSTES DECENTRALISÉS

	Matin 08h00-09h00	Après-midi 14h00-15h00
Lundi	Saint-Prex	Préverenges
Mardi	Préverenges	Saint-Prex
Mercredi	Préverenges	Saint-Prex
Jeudi	Saint-Prex	Préverenges
Vendredi	Saint-Prex	Préverenges

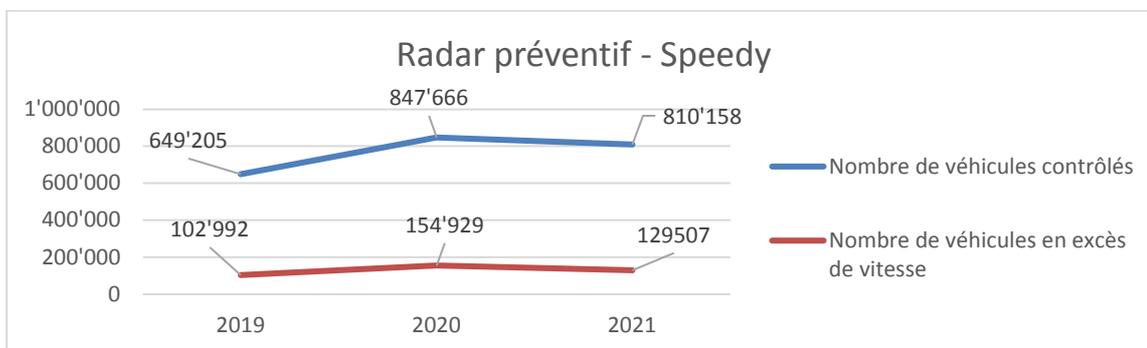
2.8 UNITÉ DE SURVEILLANCE DU TRAFIC (ST)

En 2021, le travail de la brigade de surveillance du trafic a encore été impacté par la situation sanitaire, car le personnel a été sollicité pour soutenir l'effort de lutte contre la pandémie. Néanmoins, des contrôles effectués, il ressort que durant cette année de nombreux usagers ont continué à adopter des comportements routiers inadéquats. Ainsi, l'Unité a pu constater que beaucoup d'automobilistes, qui ont été contrôlés en excès de vitesse, commettaient en plus du non-respect de la limitation de vitesse d'autres infractions, telles que le franchissement de ligne de sécurité et/ou étaient occupés à des activités accessoires à la conduite. De plus, le trafic est encore impacté par les mesures liées à la pandémie, en particulier le télétravail.

2.8.1 RADAR PRÉVENTIF SPEEDY

Les radars préventifs ont été posés à 96 reprises sur toutes les communes, principalement sur des axes problématiques, aux abords des écoles lors des rentrées scolaires et ce, en fonction d'un calendrier établi et/ou à la demande des communes. Ont été contrôlés 810'158 véhicules, avec un taux d'infraction moyen de 15,98%.

Il ressort que plus de 84% des usagers de la route respectent les vitesses maximales, à noter que ce taux s'élève à plus de 98% lorsque l'appareil préventif est remplacé par l'appareil semi-stationnaire, qui enregistre et dénonce les infractions commises.

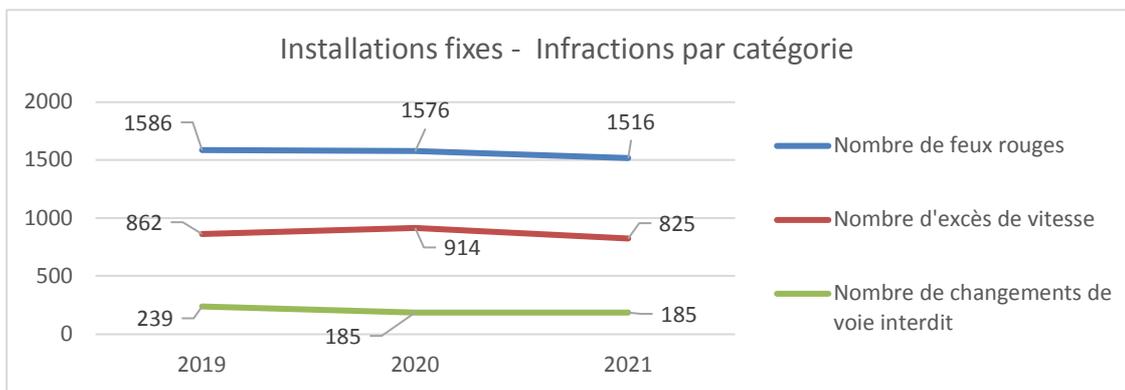


2.8.2 CARREFOURS SURVEILLÉS DE MANIÈRE AUTONOME

Courant 2021, PRM a pu procéder au remplacement des anciens appareils feux-rouges/vitesse suite à l'adoption du préavis relatif au remplacement de cinq appareils de surveillance automatique par le Conseil intercommunal, en date du 30 mars 2021. Ces appareils sont fonctionnels depuis le mois d'octobre.

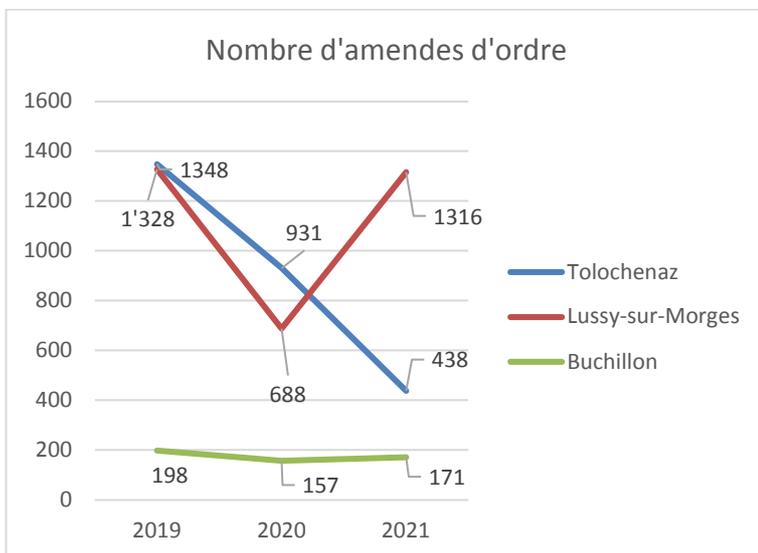
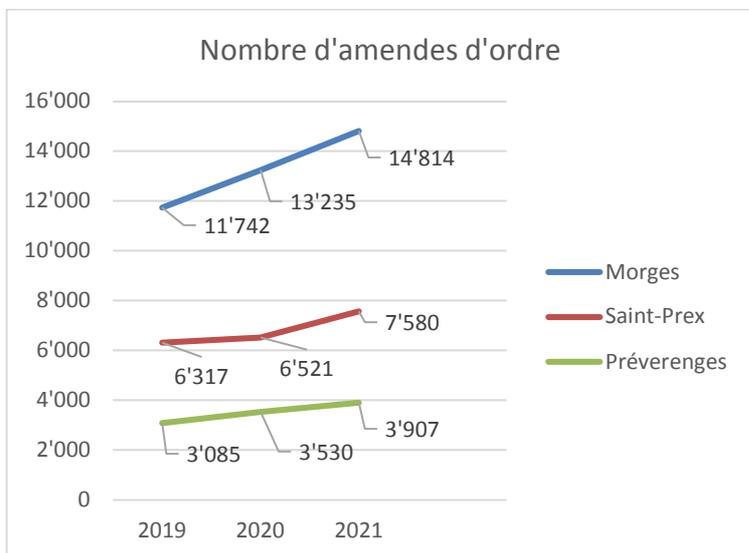
À présent, PRM possède huit emplacements d'installations fixes, qui permettent de surveiller les carrefours situés sur la commune de Morges : place Dufour- avenue I.-Paderewski, avenue des Charpentiers devant la Poste, carrefour de l'avenue des Pâquis - avenue de Peyrolaz et carrefour avenue de Plan - avenue Jules-Muret.

En 2021, 7'554'588 véhicules ont été contrôlés (6'506'387 en 2020 et 7'526'483 en 2019), attendu qu'un contrôle correspond à un passage à un endroit équipé d'une installation. En dehors de ces infractions, sanctionnées par des amendes d'ordre, 14 rapports de dénonciations ont été transmis aux diverses autorités. Le taux d'infraction moyen s'élève à 0,03% et bien qu'en légère baisse, il reste stable par rapport à 2020 (0,041%).



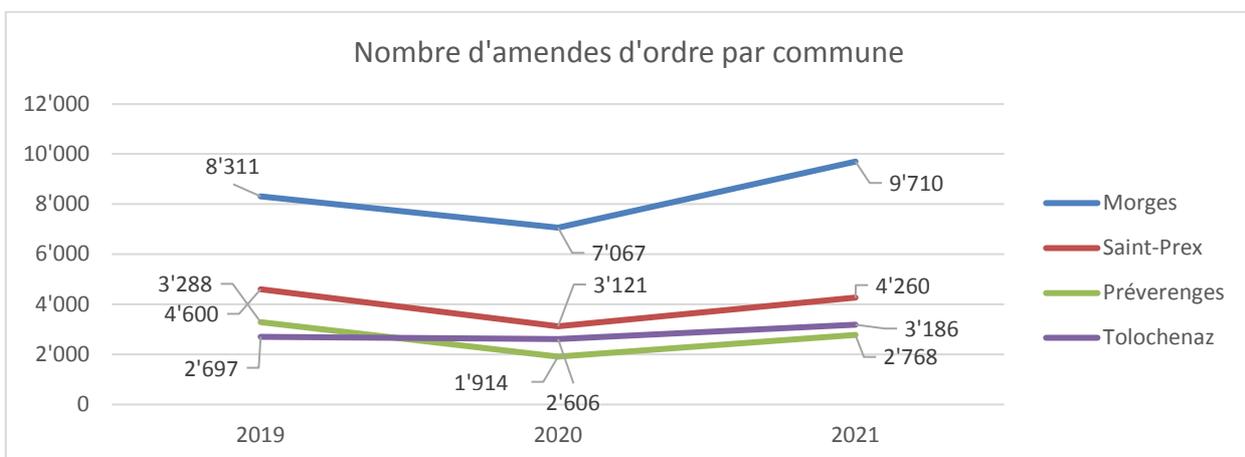
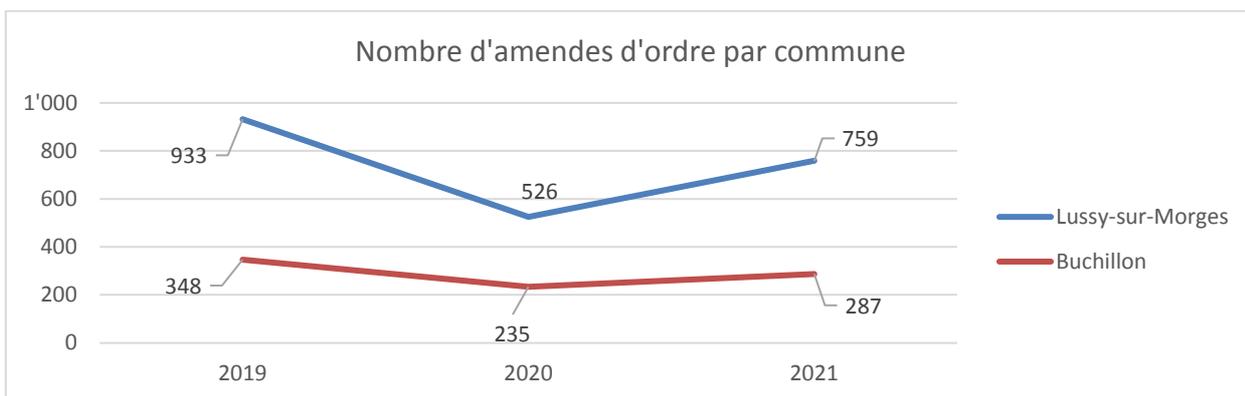
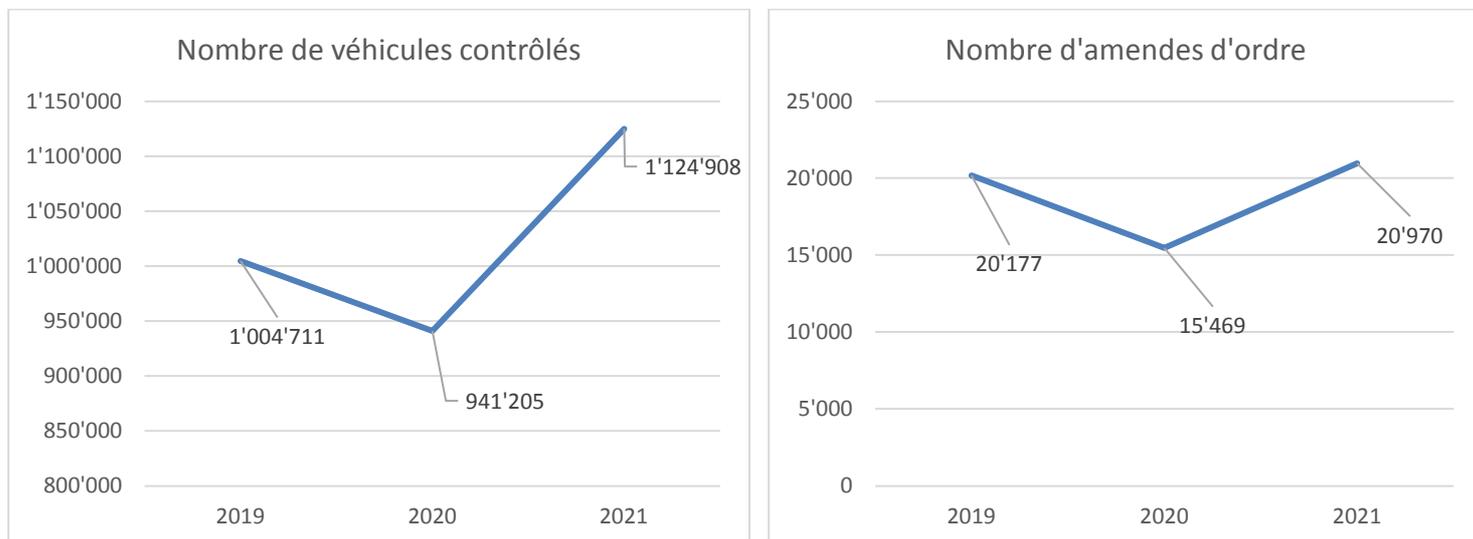
2.8.3 LASER MOBILE

En 2021, 329'098 véhicules ont été contrôlés avec un taux moyen d'infraction de 8,76%, en légère augmentation par rapport à 2020 (7,56%). Ont été dénoncés aux autorités compétentes 610 conducteurs. Durant l'année 2021, aucune procédure « Via Sicura » (lutte contre les comportements de chauffards) n'a été relevée.



2.8.4 RADAR SEMI-STATIONNAIRE « GIRAFE »

En 2021, 1'124'908 véhicules ont été contrôlés, avec un taux d'infraction moyen situé à 1,90%, en légère hausse par rapport à 2020 (1,66%). Ont été dénoncés aux autorités compétentes 441 conducteurs (dépassements de la vitesse plus élevés).



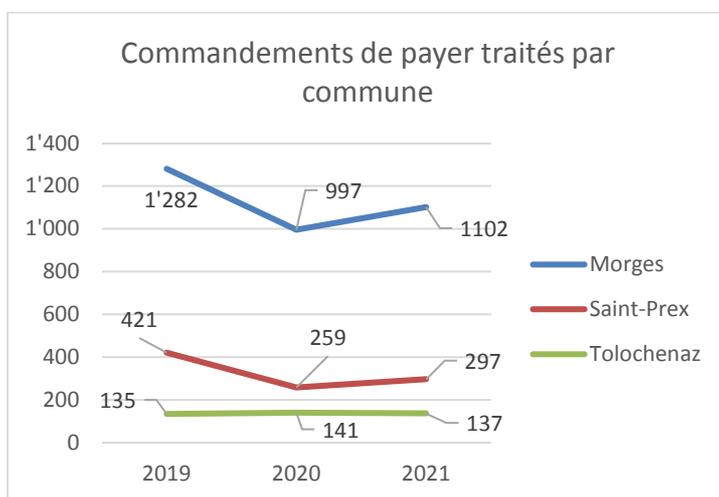
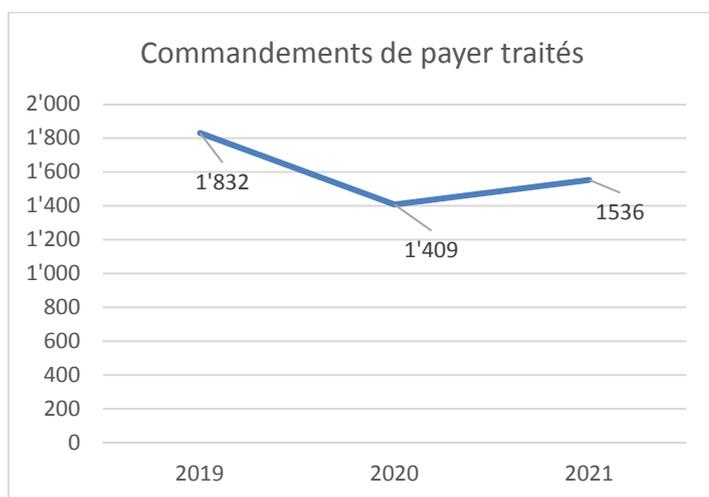
2.9 PRESTATIONS CONTRACTUELLES PRM - COMMUNES

2.9.1 HORODATEURS

Les Assistants de sécurité publique (ASP) ont effectué 638 heures pour entretenir le parc des machines et conserver en parfait état de fonctionnement les 46 appareils implantés sur la commune (574 heures en 2020 et 884 heures en 2019). Cette année, 54 pannes ont été dénombrées (30 en 2020 et 53 en 2019). Il s'agit essentiellement de problèmes techniques dus à la mise en route de ces appareils, rentrant dans la couverture prévue par la garantie.

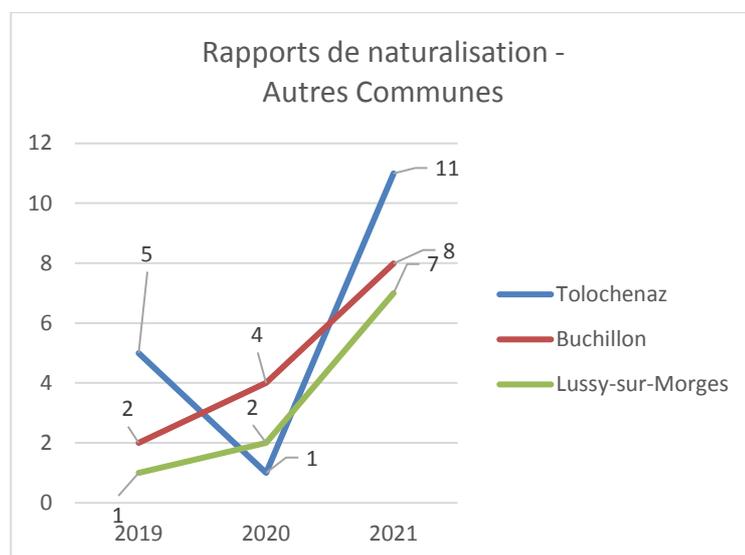
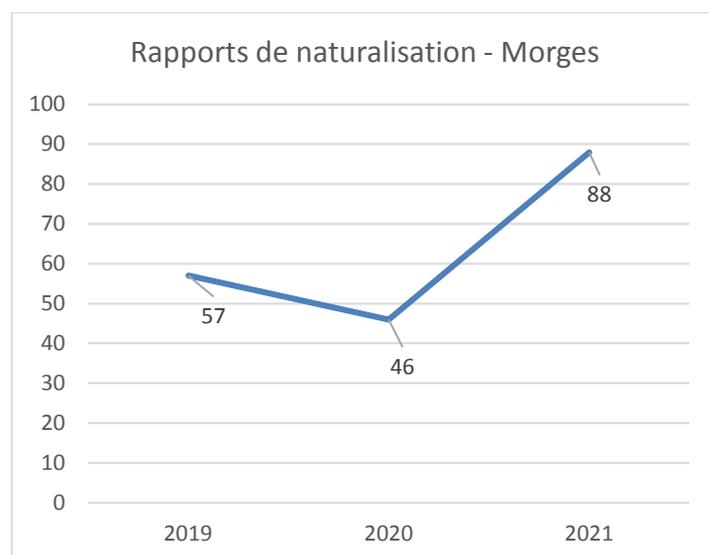
2.9.2 NOTIFICATIONS DES COMMANDEMENTS DE PAYER

En 2021, 1'536 commandements de payer ont été notifiés. Outre les chiffres ci-après mentionnés, il y a lieu de préciser que 18 commandements de payer ont été traités sur la Commune de Lussy-sur-Morges et aucun à Buchillon.



2.9.3 RAPPORTS DE NATURALISATION

L'assouplissement des mesures contre la propagation du COVID-19 a permis de reprendre les auditions. Au total, 114 demandes ont été traitées (53 en 2020 et 65 en 2019).



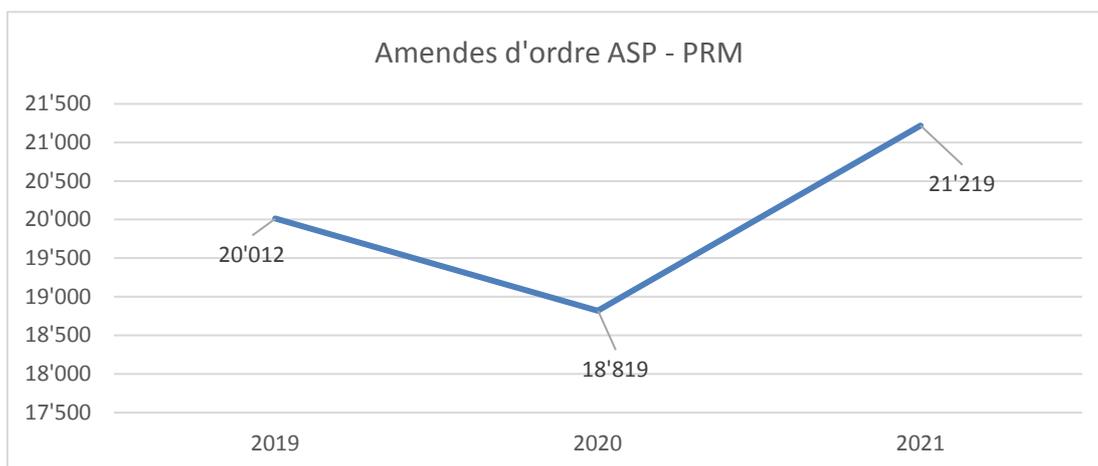
2.9.4 RAPPORTS DE RENSEIGNEMENTS POUR L'OFFICE DE LA POPULATION

Pour rappel, les ASP sont mandatés par l'Office de la population afin de faire appliquer la Loi cantonale sur le contrôle des habitants. Sur réquisition expresse de l'Office, ils doivent contrôler si le citoyen domicilié sur le territoire PRM (Commune de Préverenges exceptée), a annoncé tout éventuel changement de situation (départ, arrivée, déménagement, état civil). En 2021, 60 rapports ont été établis (58 en 2020 et 70 en 2019).

2.9.5 AMENDES D'ORDRE DE STATIONNEMENT

Au total, 21'219 amendes d'ordre ont été délivrées en 2021, (18'819 en 2020 et 20'012 en 2019). Les contrôles suspendus en 2020 ont repris à leur fréquence habituelle en 2021, ce qui explique ces variations.

En outre, les retours de la population sur le nouveau système digital mis en place en 2020 sont positifs. Le recours au moyen facilité de paiement n'exige plus de disposer de la monnaie nécessaire pour régler la durée de stationnement.



2.9.6 SERVICES DE SIGNALISATION DELIVRÉS POUR LA COMMUNE DE MORGES

- L'Unité a été sollicitée à 582 reprises pour mettre en place, entretenir ou réparer de la signalisation, mais aussi des miroirs, plans de ville, abribus, plaques de rues, bornes automatiques ou supports à vélos. Elle a également effectué des marquages, assuré le suivi de nombreux chantiers et a réparé les dommages causés sur des installations publiques. Dans 9 cas, les responsables ont été identifiés et les frais occasionnés leurs ont été facturés ;
- Elle a posé à 829 reprises de la signalisation concernant les divers services communaux, services funèbres, protection civile, sapeurs-pompiers, Beausobre, écoles ainsi que les sociétés sportives et culturelles ;
- Des places de parc ont été réservées à 730 reprises pour faire suite à des demandes privées, des livraisons, des grues, des déménagements, des travaux, etc. ;
- L'Unité signalisation a été présente à 208 séances pour des chantiers, manifestations et projets en ville.

2.9.7 SERVICES DE SIGNALISATION DELIVRÉS POUR LES AUTRES COMMUNES

L'Unité signalisation a été sollicitée à plusieurs reprises par les communes partenaires pour l'exécution de différentes tâches de sa compétence (pose de signalisations, réservations de zones à l'occasion d'événements divers, marquage, sécurité des chantiers, etc.).

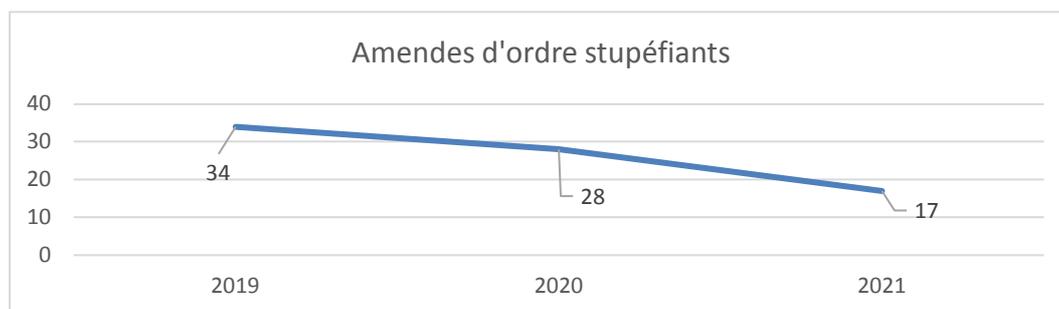
- 74 à Tolochenaz ;
- 324 à Saint-Prex ;
- 9 à Lussy-sur-Morges ;
- Aucune intervention à Buchillon.

2.10 AMENDES D'ORDRE HORS STATIONNEMENT ET HORS RADAR

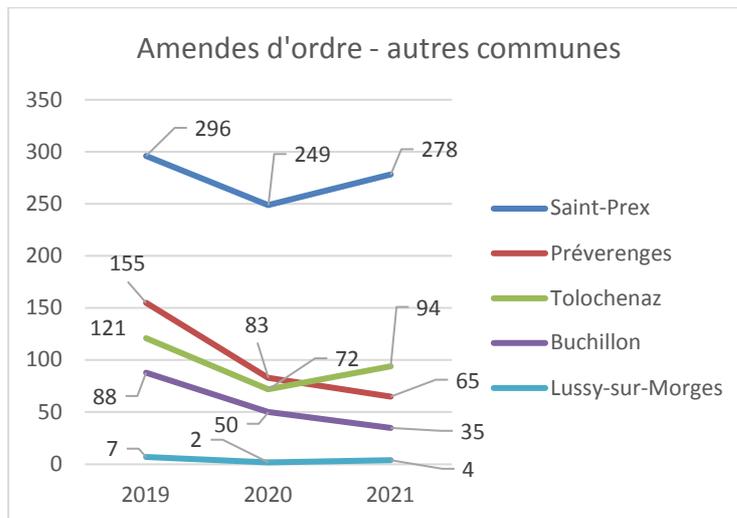
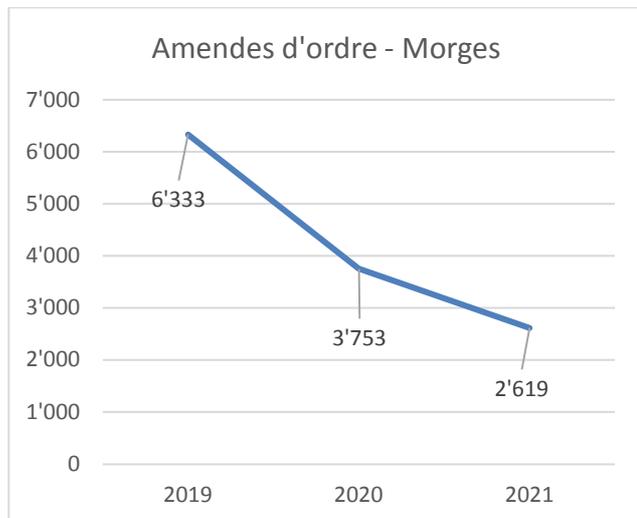
2.10.1 STUPÉFIANTS – CONSOMMATION DE CANNABIS JUSQU'À 10 GRAMMES

Les agents PRM sont intervenus à 120 reprises concernant des stupéfiants. Ont été délivrées 17 amendes d'ordre pour consommation de cannabis jusqu'à 10 grammes. Lors de l'établissement de l'amende, le produit stupéfiant est saisi sur le champ, puis détruit ultérieurement sous le contrôle de la Police judiciaire.

Concernant la lutte contre les produits stupéfiants, le 6 septembre 2017, la Cour pénale du Tribunal fédéral a rendu un arrêt, rappelant que la détention ou l'acquisition de quantités minimales de dix grammes ou moins de produits ayant des effets de type cannabique ne sont pas punissables. Ainsi, la personne majeure qui, sans droit, détient, possède ou acquiert pour sa propre consommation une quantité minimale de stupéfiants de ce type, indépendamment de la teneur en THC, ne sera pas sanctionnée.



2.10.2 AMENDES D'ORDRE POLICE



2.10.3 AMENDES D'ORDRE COVID-19

Conformément à l'Ordonnance du Conseil fédéral contre la propagation du COVID-19, le non-respect des mesures a été sanctionné par une amende d'ordre. En 2021, 32 amendes d'ordre ont été délivrées pour le non-port du masque facial et pour le non-respect de l'obligation de rester assis dans les établissements publics et manifestations. Les forces de police, sur constatation, ont procédé à la dénonciation de 52 personnes en infraction à l'Ordonnance fédérale, dont les participants d'une rave-party qui avait été organisée illégalement au mois de février sur la commune de Saint-Prex.

2.11 SECRÉTARIAT

Le secrétariat a accueilli, en mai, sa nouvelle responsable et comme l'année précédente, en août, un apprenti employé de commerce de la Ville de Morges pour sa 2^e année. La collaboration avec la première apprentie, formée et évaluée conformément à l'ordonnance de formation OrFo 2012, a été un succès.

Aussi, le secrétariat a traité près de 1'100 contestations à des amendes d'ordre (700 en 2020), dont 75% concernent le stationnement. Courant 2021, il a été mis en place une procédure spécifique concernant les contestations pour erreur de saisie du numéro d'immatriculation. Sur présentation d'un justificatif de paiement, un avertissement est désormais délivré. À ce courrier est joint également une « carte mémo » sur laquelle le contrevenant peut inscrire son numéro d'immatriculation.

2.12 POLICE DU COMMERCE

Sur la commune de Morges, 141 manifestations ont été autorisées au travers du portail cantonal des manifestations POCAMA (175 dont 44 annulées en 2020 en raison de la pandémie COVID-19). Ont été accordés 44 permis temporaires pour la vente de boissons alcooliques à consommer sur place lors de manifestations.

Les organisateurs de manifestations ont été accompagnés par la Police du commerce tout au long de l'année, afin de les orienter dans l'élaboration de leur plan de protection, nécessaire pour répondre aux mesures sanitaires en vigueur. Pour certaines manifestations telles que le Livre sur les quais et le British Car, de nombreuses séances ont été nécessaires afin de vérifier la faisabilité.

La reprise des concerts et activités culturelles toujours soumis à des mesures telles que la délimitation des zones (montage de barrières Herras, etc.), le comptage du nombre de personnes et l'introduction du certificat COVID-19, ont nécessité un investissement particulier de la part des services de police, ce qui a permis aux citoyens de retrouver une grande partie de leurs activités favorites, tout en garantissant la sécurité sanitaire.

Une seule soirée spéciale a été autorisée dans un établissement public (11 en 2020).

Le contrôle de l'usage accru du domaine public s'est soldé par le traitement et la facturation de 120 dossiers concernant les commerces et établissements publics ainsi que l'administration de 31 terrasses.

Au fur et à mesure de l'évolution des mesures sanitaires, un suivi et accompagnement des établissements publics et des commerces ont été conduits, afin de les tenir informés des changements concernant les directives à appliquer. La poursuite des contrôles a également été assurée.

La participation à la Task Force de la Police cantonale du commerce depuis le début de la crise sanitaire s'est poursuivie en 2021, afin d'échanger toutes les informations utiles entre les différents partenaires et de coordonner les mesures d'accompagnement et les contrôles.

Contrairement à l'année 2020, le Marché de Noël au Château, les Grands Marchés de Printemps/Automne ainsi que les Nocturnes de Noël ont pu être organisés, avec les adaptations nécessaires afin de répondre aux mesures sanitaires en vigueur.

Sur la commune de Lussy-sur-Morges, 3 manifestations ont été autorisées, dont 2 ont dû être annulées en raison de la pandémie.

2.13 SERVICE DES INHUMATIONS

Ont été inscrits dans le Registre officiel du Service communal des inhumations et incinérations 293 décès (345 en 2020), dont 133 résidents morgiens (162 en 2020).

Nous dénombrons 21 inhumations au cimetière de Morges ainsi que 221 incinérations. Cinq corps ont été légués au Centre universitaire romand de médecine légale. Cinq corps ont été rapatriés dans leur pays d'origine et 4 demandes de prise en charge des frais d'obsèques ont été transmises à la Municipalité de Morges (2 en 2020).

2.14 UNITÉ D'EXPLOITATION, SYSTÈMES D'INFORMATION ET LOGISITQUE (ESIL)

L'Unité, en plus de ses tâches habituelles, a notamment :

- mis à jour le programme antivirus Sophos sur l'ensemble des ordinateurs PRM et poursuivi la migration du système d'exploitation Windows 7 vers Windows 10 ;
- entamé la refonte du site Internet PRM, projet actuellement en cours, et créé des maquettes pour les déclinaisons smartphones et ordinateurs ;
- implémenté un nouveau programme de gestion de stock pour le renouvellement du matériel du corps (shop online) ;
- mis à jour le système Afis (lecteur d'empreinte) et le logiciel PKI Admin sur l'ensemble des ordinateurs (permet de faire des recherches sur un individu au niveau des bases de données fédérales) ;
- adapté régulièrement l'Hôtel de police aux mesures sanitaires, selon les directives de l'Office fédéral de la santé publique (OFSP) et les décisions de la Direction de police (déménagements, désinfection des locaux et du mobilier, mise à disposition de solution hydro-alcoolique et de masques de protection, marquage des flux, etc.) ;
- réaménagé le 2^e étage de l'Hôtel de police, ce qui a permis d'optimiser la surface de l'étage pour notamment créer une salle de réunion supplémentaire et réorganisé les espaces cuisine suite à la création de la 6^e brigade ;
- renouvelé le serveur NICE permettant l'enregistrement des conversations téléphoniques de PRM.

2.15 CONDUITE ET GESTION DU PERSONNEL

2.15.1 EFFECTIFS

Au 31 décembre 2021 l'effectif se répartit comme suit :

Service	Nombre d'ETP 2020	Nombre d'ETP 2021
Aspirants	0	3
Assistants de sécurité publique	6.60	7
Direction de police /État-major	6.70	6.70
Police communautaire et de prévention	5.80*	6.50*
Police de proximité et d'intervention	41.50*	41.80*
Police du commerce	2	2
Secrétariat	4.65	4.75
Unité accueil et appui à l'engagement	3.3	4.3
Unité exploitation et systèmes d'information et logistique	3	3
Unité signalisation	2.90	2
Unité surveillance du trafic	2*	2*
Total	78.45	83.05
Personnel détaché à l'Académie de police (hors effectif)	(1)	(1)
Ratio policier/population	1/618*	1/621*

Le ratio national 2021 policier/population est de 1/447 et le cantonal de 1/409.

Le nombre de collaborateurs, au 31 décembre 2021, s'élève à 86, correspondant aux 83.05 ETP.

2.15.2 ÉVOLUTION DES EFFECTIFS

Le tableau ci-après illustre les arrivées, les départs et les mutations (changement d'unité/taux d'activité) des collaborateurs durant l'année 2021.

Service	Nombre d'ETP	
	Arrivées(*a)/mutations (*m)	Départs (*d)/mutations
Aspirants	3 (a)	0
Assistants de sécurité publique	1 (a)	0.60 (d)
Direction de police/État-major	1 (a)	1 (d)
Police communautaire et de prévention	1.5 (a)	0.80 (d)
Police de proximité et d'intervention	4.30(a = 4, m = 0.30)	4 (d)
Police du commerce	1 (a)	1 (d)
Secrétariat	0.80 (a)	0.70 (d)
Unité accueil et appui à l'engagement	1 (a)	0

Service	Nombre d'ETP	
	Arrivées(*a)/mutations (*m)	Départs (*d)/mutations
Unité exploitation et systèmes d'information et logistique	1 (a)	1 (d)
Unité Signalisation	1 (a)	1.90(d)
Unité surveillance du trafic	0	0
Total	15.60	11.00

2.15.3 TABLEAU D'ABSENTÉISME (EN JOURS)

Année	2018	2019	2020	2021
Maladie	866.40	1'195.70	1'044.86	1'350.70
Accidents professionnels	69.10	72.10	133.90	170.90
Accidents non professionnels	122.50	58.40	186.10	137.20
COVID-19			219.44	214.25
Total	1'058.00	1'326.20	1'584.30	1'873.05

En 2021, le personnel a fait face à des absences multiples (maladie, confinement et accident). En ce qui concerne les jours d'absence maladie et accidents professionnels, plusieurs cas d'absence de longue durée sont à déplorer, à savoir :

- 7 collaborateurs ayant généré 780.40 jours de maladie, soit 57.75% du total.
- 3 collaborateurs ayant généré 167.80 jours d'accidents professionnels, soit 98% du total.

La moyenne d'absence par collaborateur s'élève à 21,3 jours.

2.16 FORMATIONS

2.16.1 ACADÉMIE DE POLICE

Trois aspirants ont commencé la formation à l'Académie de police de Savatan en septembre 2021. Il s'agit de la première volée que suivra le nouveau modèle de formation policière sur 2 ans. Cela signifie qu'après la 1^{re} année, qui se conclura par un examen d'aptitude opérationnelle, ils effectueront la 2^e année de stage pratique au sein de notre corps de police. Les conséquences de ce nouveau modèle sont l'accompagnement que PRM doit leur garantir durant leur stage pratique. Pour cette raison, PRM a dû former du personnel assurant les fonctions de « Mentor » et « Coach » afin de remplir ces nouvelles tâches.

En ce qui concerne la sélection des aspirants, plus d'une vingtaine de dossiers parviennent à PRM, soit directement, soit d'un autre corps de police ou de la Police cantonale, selon un la priorité indiquée par le candidat. Cette année 10 candidats ont été reçus pour un second entretien et 5 pour une sélection finale, laquelle consiste en divers tests de personnalité ainsi qu'en un entretien avec le Commandant et un mandataire externe.

2.16.2 FORMATION CONTINUE

Cette année a, à nouveau, été marquée par des restrictions relatives au contexte de crise sanitaire. Toutefois, plusieurs formations continues ont pu être dispensées afin de garantir au mieux le niveau de formation du personnel.

2.16.3 TIR

Chaque agent a suivi au minimum une formation de 2 heures par trimestre sur les manipulations, l'usage de l'arme et les techniques de base, ce qui a représenté 8 heures par collaborateur sur l'année. En outre, une demi-journée de formation au tir police a pu être dispensée. En janvier, une dizaine d'agents, qui n'avaient pas pu participer au module des exigences minimales de tir en 2020, ont pu rattraper cette formation et passer avec succès le test des exigences minimales de tir.

Il est à préciser que nous avons dû, pour des raisons de manque de disponibilité d'infrastructure combinées avec des restrictions induites par la pandémie, annuler des séances d'entraînement au tir. La planification standard prend normalement en compte une moyenne de 20 heures par année.

2.16.4 INSTRUCTIONS COMBINÉES – TECHNIQUES D'INTERVENTION

Les formations combinées se basent sur des scénarios d'interventions réels. Les agents de police ont pu effectuer 1 module de formation combiné, dans un environnement proche de leurs interventions quotidiennes. Lors de ce type de formation, il s'agit de laisser la plus grande liberté de manœuvre aux collaborateurs, afin de stimuler leur prise de décision, en fonction d'une situation donnée. Un module de 4 heures a pu être organisé et l'autre module a dû être annulé en raison des restrictions sanitaires.

2.16.5 SÉCURITÉ PERSONNELLE

Deux sessions de formation à la sécurité personnelle ont été dispensées aux policiers et ASP, en collaboration avec des instructeurs provenant du Centre de formation de la Société Securitas SA. Le dernier module prévu a dû être annulé en raison des restrictions sanitaires. En janvier 2021, une dizaine d'agents, qui n'avaient pas pu participer au module des exigences minimales de sécurité personnelle en 2020, ont pu rattraper cette formation et passer avec succès le test des exigences minimales.

2.16.6 CIRCULATION/CONDUITE DE VÉHICULE

Tous les agents de l'entité Police de proximité et d'intervention (PPI) ont pu participer à une journée complète de formation au Centre TCS à Cossonay sur les nouvelles voitures électriques. Les objectifs de cette formation étaient : connaissances du nouveau véhicule (inclus emplacement du matériel d'intervention), particularité de la conduite d'un véhicule électrique, expérience pratique sur le circuit. Cette formation s'est révélée indispensable, car le poids et la puissance des nouveaux véhicules n'ont pas d'égal avec des véhicules thermiques, dont le comportement routier est très différent.

Deux agents ont également participé à un cours de répétition pour moto au Centre TCS à Cossonay.

Une demi-journée a été consacrée à une mise à jour de la Loi sur la circulation routière pour tous les agents de police.

2.16.7 PREMIERS-SECOURS TACTIQUE ET BLS/AED (BASIC LIFE SUPPORT/AUTOMATED EXTERNAL DEFIBRILLATION)

Tout le personnel uniformé a pu suivre un module de formation de premiers secours tactiques d'une demi-journée. Par un autre module, il a été à nouveau certifié à l'utilisation de défibrillateur et au massage cardiaque.

2.16.8 COURS DE MANAGEMENT

Huit cadres ont pu suivre la formation de base de deux jours sur les outils de management en vigueur au sein de PRM. Tous les cadres ont effectué un refresh d'une journée sur ces mêmes outils. Cette formation est essentielle afin de garantir une conduite du personnel de qualité, en donnant les moyens à nos cadres de remplir leurs missions.

Les officiers ont effectué deux jours de séminaire sur la conduite générale du corps de police et sur les points à développer à l'interne de notre organisation.

Deux cadres ont suivi et réussi avec succès le cours de conduite niveau 2 de l'Institut Suisse de Police (ISP). Cette formation est obligatoire à partir du grade d'adjudant pour les policiers.

2.16.9 COURS DE MONITEURS

Cette année nous avons formé 3 moniteurs de sécurité personnel et 1 moniteur de tir. Ce personnel vient compléter notre pool d'instructeurs afin de garantir la tenue de notre formation continue. En outre 5 moniteurs ont suivi le module ISP « Animer des sessions de formation pour adultes ».

En lien avec le nouveau modèle de formation, 1 mentor, 1 coach et 1 expert en examen ont été formés durant l'année 2021. Les autres coaches ont été formés en 2020. Cette constellation nous permettra d'accueillir formellement les aspirants en septembre 2022 pour leur 2^e année de formation de base.

2.16.10 ACTE MÉTIER/DEBRIEFEUR

Deux personnes ont été formées dans le domaine de l'acte métier. Cette formation a pour objectif de sensibiliser les policiers sur les conséquences juridiques et la procédure lorsqu'un acte métier doit être judiciairisé. Par la suite, ces personnes dispenseront la formation à l'interne du corps.

Une personne a été formée comme débriefeur afin de compléter l'équipe interne. Ainsi, elle sera à même de débriefer des autres collaborateurs lors de cas d'interventions traumatisantes.

2.17 INVENTAIRE DU MATÉRIEL DE POLICE

2.17.1 MATÉRIEL INFORMATIQUE

<i>Type</i>	<i>Nombre 2019</i>	<i>Nombre 2020</i>	<i>Nombre 2021</i>
Écrans	84	90	90
Imprimantes	18	18	19
Ordinateurs de bureau	38	38	38
Ordinateurs portables	22	22	23
Téléphones fixes	50	51	52

2.17.2 VÉHICULES

<i>Type</i>	<i>Nombre 2019</i>	<i>Nombre 2020</i>	<i>Nombre 2021</i>
Fourgon Renault Master	1	1	1
Fourgon Renault Trafic	1	1	1
Fourgon VW Transporter	1	1	1
Motos Honda NC750XD	2	2	2
Opel Insignia	2	2	0
Audi e-tron	0	0	2
Peugeot Partner	1	1	1
Remorques	2	2	3
Scooters Honda 125	2	2	2
Seat Ateca	1	1	1
Vélos électriques	4	4	4
Vélos mécaniques	2	2	2
VW Fourgon T6	1	1	1
VW Golf banalisée	1	1	0
VW Sharan	3	3	3

2.17.3 BALISTIQUE

<i>Type</i>	<i>Nombre 2019</i>	<i>Nombre 2020</i>	<i>Nombre 2021</i>
Boucliers balistique	5	5	8
Casques balistique	14	16	16
Gilets porte-plaque	12	16	16

2.17.4 ARMES

<i>Type</i>	<i>Nombre 2019</i>	<i>Nombre 2020</i>	<i>Nombre 2021</i>
Glock 19" 9 mm munitions Action 4	53	53	59
Glock 26" 9mm munitions Action 4	8	8	8
HKMP5 9 mm munitions Action 4	6	6	4

<i>Type</i>	<i>Nombre 2019</i>	<i>Nombre 2020</i>	<i>Nombre 2021</i>
Pistolets SIG SAUER P 226 9 mm munitions frangible céramique 9 mm	4	4	4
Wyssen Défense WD9 9 mm munitions Action 4	5	5	5

2.17.5 RADIOS PORTATIVES POLYCOM

<i>Type</i>	<i>Nombre 2019</i>	<i>Nombre 2020</i>	<i>Nombre 2021</i>
TPH 900	53	55	57
TPH 700	35	34	30

2.17.6 APPAREILS DE MESURE

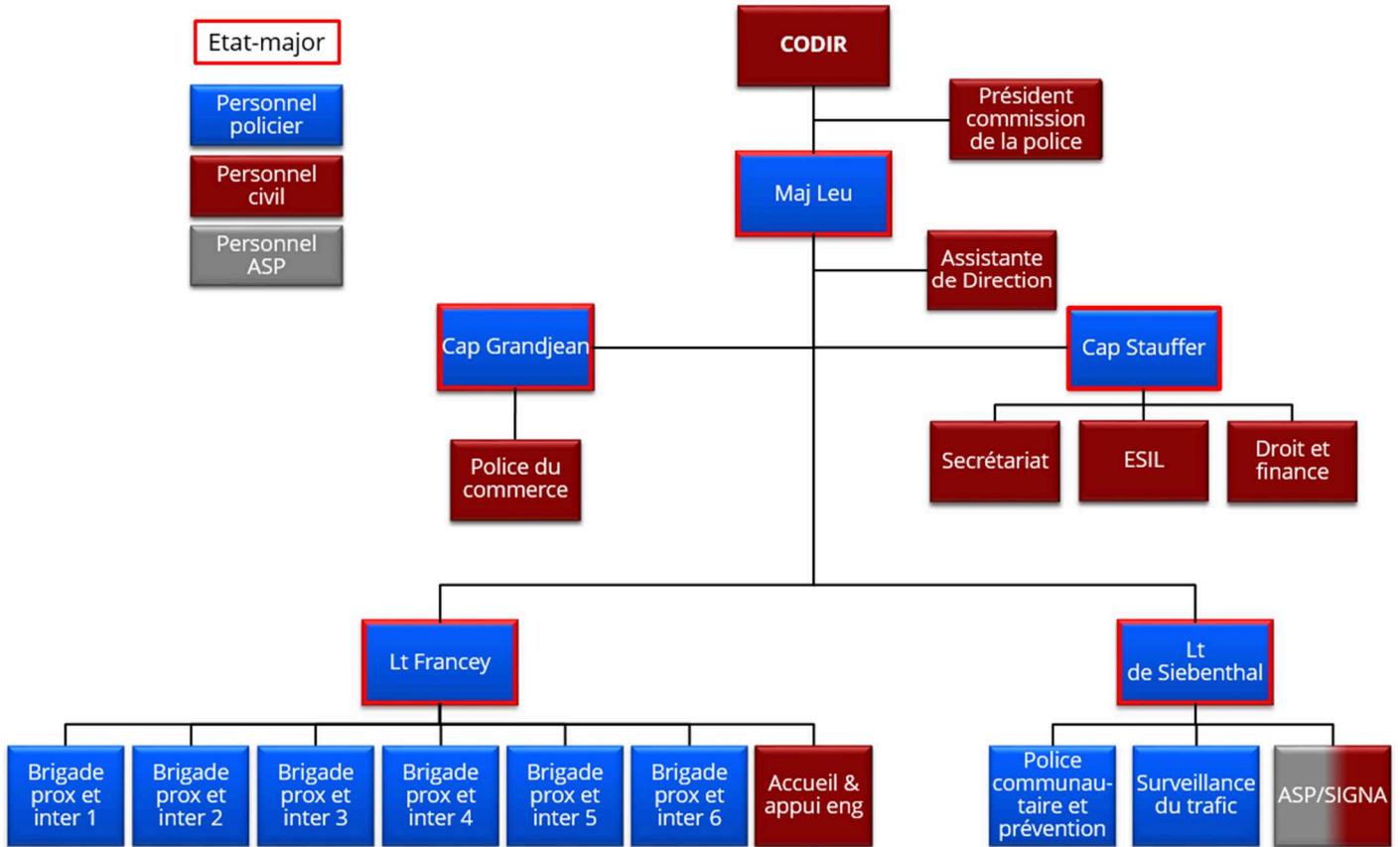
<i>Type</i>	<i>Nombre 2019</i>	<i>Nombre 2020</i>	<i>Nombre 2021</i>
Éthylomètres LI9000	2	2	2
Éthylotests Alcotrue	5	5	6
Éthylotest SD 400	1	-	0

2.17.7 MATÉRIEL RADAR

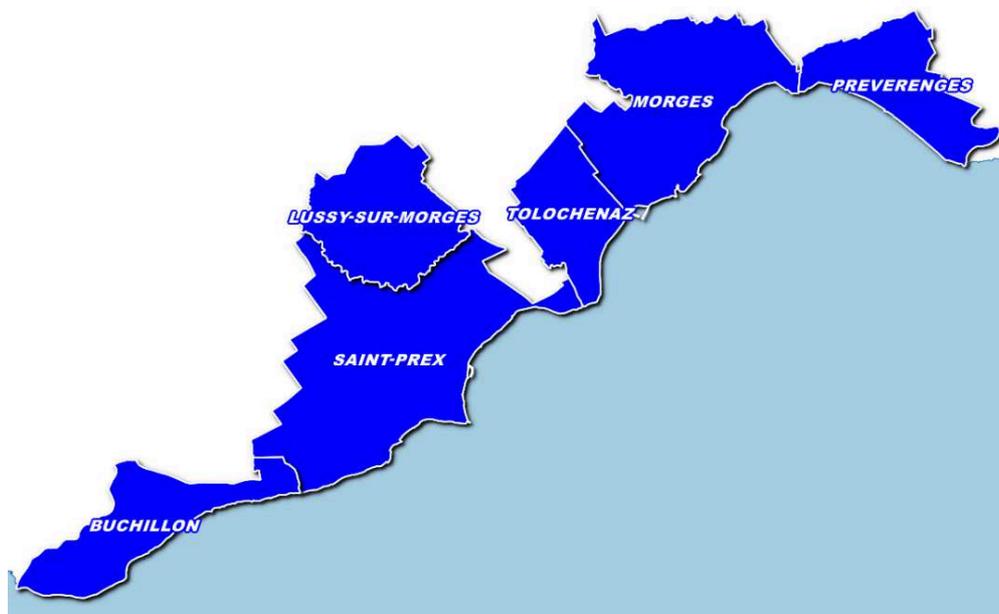
<i>Type</i>	<i>Nombre 2019</i>	<i>Nombre 2020</i>	<i>Nombre 2021</i>
Appareil comptage véhicules	1	1	1
Boîtes contrôle feux et vitesse	5	4	4
Girafe contrôle vitesse	1	1	1
Pistolet laser	1	1	1
Radars pédagogiques	3	4	4

3 ORGANISATION

3.1 ORGANIGRAMME (1.10.2021)



3.2 COMMUNES MEMBRES



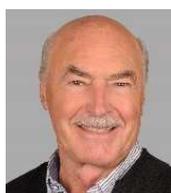
3.3 LE COMITÉ DE DIRECTION (NOUVELLE LÉGISLATURE 2021 – 2026)



Laurent Pellegrino
Morges
Président



Alain Garraux
Préverenges
Vice-président



Jean-Claude
Besson
Lussy-sur-Morges



Anouk Gäumann
Saint-Prex



David Guarna
Morges



Pierre-Frédéric
Guex
Buchillon



Olivier Jeanneret
Tolochenaz

L'organisation des dicastères au sein du Comité de direction est la suivante :

Comité de direction	Dicastère
Laurent Pellegrino, président	Administration générale - Relations extérieures - Communication - Inhumation - Police du commerce - Police administrative
Alain Garraux, vice-président	Informatique
Jean-Claude Besson, membre	Locaux, loyers et agencement - Assurances
Anouk Gäumann, membre	Signalisation - Uniforme - Matériel corps de police
David Guarna, membre	Finances - Contrôle de gestion
Pierre-Frédéric Guex, membre	Véhicules - Radar
Olivier Jeanneret, membre	Division opérationnelle (police secours, police de proximité, Unité radar et ASP) - Personnel - Formation continue

3.4 LE CONSEIL INTERCOMMUNAL (NOUVELLE LÉGISLATURE 2021 – 2026)

BUCHILLON

M.	Erik	Frujtier (suppléant)
M.	Jeanny	Perrin (scrutateur)

LUSSY-SUR-MORGES

M.	Douglas	Treboux (suppléant)
M.	Hugo	van den Hombergh (scrutateur suppléant)

MORGES

M.	Sacha	Fehlmann
M.	Hervé	Früh
M.	Alexandre	Ganna
Mme	Béatrice	Genoud Maurer (scrutatrice)
Mme	Catherine	Hodel
Mme	Sandra	Imhof Zrioui
Mme	Aude	Jardin
M.	Maurice	Jaton
M.	Florian	Jeannerat
Mme	Diane	Kalms
Mme	Rosella	Kalms
Mme	Dominique	Kubler Gonvers
Mme	Christine	Mayor
M.	Jean-Pierre	Morisetti (suppléant)
M.	Hamza	Palma
Mme	Sandra	Palmieri (scrutatrice suppléante)
Mme	Camille	Robert
Mme	Irina	Sakharova
Mme	Anne	Stern-Grin (suppléante)
M.	Jean-Bernard	Thuler (suppléant)
M.	Marc	Tissot (suppléant)
Mme	Rita	Wyss (suppléante)

PRÉVERENGES

M.	Sébastien	Bergier (suppléant)
Mme	Sandrine	Böhlen
M.	Steen	Boschetti
M.	Antoine	Chappuis (vice-président)
M.	Serge	Kazandjian
Mme	Béatrice	Moser
M.	Thi	Nguyen (suppléant)
M.	Etienne	Schaller

SAINT-PREX

M.	Christian	Boillat
M.	Jérôme	Courtais
Mme	Barbara	Dellwo
Mme	Sylvie	Fuchs
M.	François	Siegwart (président)
Mme	Chantal	Trabaud

TOLOCHENAZ

M.	Robert	Fox (suppléant)
M.	Jean-Claude	Rochat
Mme	Catherine	Sutter

SECRÉTAIRE

M.	Steve	Bruchez
Mme	Claude	de Titta (suppléante)

3.5 COMMISSION DE GESTION ET DES FINANCES

Mme	Sandrine	Böhlen (suppléante)
M.	Steen	Boschetti
Mme	Barbara	Dellwo (suppléante)
M.	Robert	Fox (suppléant)
M.	Erik	Frujtier (suppléant)
Mme	Sylvie	Fuchs
Mme	Catherine	Hodel
M.	Jean-Pierre	Morisetti (suppléant)
M.	Jeanny	Perrin
Mme	Catherine	Sutter (présidente)
M.	Douglas	Treboux (suppléant)
M.	Hugo	van den Hombergh

4 CONCLUSION

Le COVID-19 a, malheureusement, rythmé nos saisons et notre quotidien pour une deuxième année consécutive. Les contraintes liées à la pandémie ont continué à tester notre agilité et ont mis une pression continue sur notre corps de police. Nous avons, grâce à un engagement sans faille de notre personnel et de nos cadres, su relever les défis proposés par le contexte difficile de cette situation.

Nous attendons de notre personnel qu'il fasse, certes, appliquer les lois et les directives, mais avons tendance à oublier qu'il les subit également dans ses sphères privées. La lassitude de cette crise, que nous observons dans notre société, touche aussi nos collaborateurs. De ce fait, il est d'autant plus important de souligner l'engagement dont ils ont fait à nouveau preuve et de les remercier d'avoir tenu la barre dans un environnement extrêmement volatile et dans lequel, par définition, aucune tendance n'est définie.

Nous avons toutes et tous largement développé les aspects de cette crise sanitaire, et souhaitons nous concentrer sur les accomplissements POLICE de 2021. En faisant fi du contexte, nous avons réussi à atteindre de beaux objectifs, en particulier l'introduction de nos véhicules d'intervention électriques. Ce projet ambitieux a pu être mené dans d'excellentes conditions et permet à notre corps de police de se positionner en tant que précurseur.

Grâce à notre volonté de ne pas rester sur nos acquis, nous avons pu, durant la période estivale, offrir une présence accrue et ciblée sur le domaine public. Ces efforts ont été récompensés par des résultats sur le terrain et par des retours positifs de la population, même de la part de certains citoyens habituellement critiques vis-à-vis de l'action des forces de l'ordre. Ces réussites vont nous pousser à poursuivre dans cette voie, afin de rendre nos actions plus efficaces, en collaborant de manière encore plus intense avec les services de toutes les communes membres.

Notre association a également vécu un changement de législature en cours d'année, qui a amené un renouvellement important des représentants de l'autorité. Nous sommes heureux de constater que les six premiers mois ont permis de créer une confiance saine qui nous permet de travailler pour le bien de notre population, en toute sérénité.

L'événement dramatique de la Gare de Morges ne peut pas être ignoré dans cette revue annuelle, tant ce genre d'intervention est aussi rare que tragique. Il nous semble tout à fait essentiel de mettre en avant les aspects humains, qui doivent être au centre des préoccupations. Un homme a perdu la vie à la suite de l'intervention d'un de nos agents et ceci est une tragédie, qu'importe le genre, l'ethnie, la religion ou encore l'orientation sexuelle. Les effets sur la durée d'une telle situation impliquent sur les intervenants des conséquences à long terme. Dans ce contexte, nous nous concentrons sur le soutien que nous pouvons leur apporter, afin qu'ils puissent surmonter cette épreuve de vie.

